

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL
MISSION MINISTÉRIELLE
PROJETS ANNUELS DE PERFORMANCES
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR

2022

CONDUITE ET PILOTAGE
DES POLITIQUES
ÉCONOMIQUES ET
FINANCIÈRES



PROGRAMME 218

CONDUITE ET PILOTAGE DES POLITIQUES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

MINISTRE CONCERNÉ : BRUNO LE MAIRE, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA RELANCE

PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCES

Marie-Anne BARBAT-LAYANI

Secrétaire générale

Responsable du programme n° 218 : Conduite et pilotage des politiques économiques et financières

PÉRIMÈTRE DU PROGRAMME

Le programme « Conduite et pilotage des politiques économiques et financières » assure l'impulsion des politiques publiques menées par le ministère de l'économie, des finances et de la relance. Il regroupe les moyens consacrés aux activités de conception, d'expertise, de régulation, de conseil et de contrôle, au soutien de l'administration centrale ainsi qu'à l'animation et à la mise en œuvre des politiques ministérielles transversales et, dans certains cas, interministérielles.

Afin de renforcer la cohérence de l'organisation gouvernementale, le programme voit son périmètre évoluer en 2022, puisque les crédits (masse salariale, fonctionnement, investissement) ainsi que les emplois de la DITP, de la DGAFP et du CISIRH qui relevaient de la mission GFP sont désormais transférés au ministère de la transformation et de la fonction publiques. Un nouveau programme 368 « Conduite et pilotage de la transformation et de la fonction publiques » dédié aux emplois et à la masse salariale de ces directions est créé au sein de la mission « transformation et fonction publiques », tandis que les programmes 148 « fonction publique » et 349 « fonds pour la transformation de l'action publique » de cette mission accueillent respectivement les crédits HT2 du CISIRH et de la DITP.

Dans ce périmètre reconfiguré, le programme 218 continue de porter l'essentiel des effectifs et des crédits correspondant aux missions mises en œuvre au sein :

- des cabinets du ministre de l'Economie, des Finances et de la Relance, des ministres délégués et des secrétaires d'État ;
- de directions ou services en charge de missions transversales : la direction du budget (DB), l'agence pour l'informatique financière de l'État (AIFE), et la direction des achats de l'État (DAE) ;
- du secrétariat général, en charge de missions de support et de coordination ministérielle telles que définies par le décret n° 2014-834 du 24 juillet 2014 relatif aux secrétaires généraux des ministères ;
- de l'inspection générale des finances (IGF) et du contrôle général économique et financier (CGEFI), de la Commission Interministérielle de coordination des contrôles (CICC) et de la Commission de certification des comptes des organismes payeurs des dépenses financées par les Fonds européens agricoles (CCOP) ;
- de directions et entités intervenant dans les domaines de la conception, du conseil, de l'expertise, de la régulation, et de la lutte contre la fraude : la direction des affaires juridiques (DAJ) à laquelle est désormais rattachée la mission « Appui au patrimoine immatériel de l'État » (Mission APIE), l'autorité nationale des jeux (ANJ), la cellule française de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (TRACFIN), la mission interministérielle de coordination anti-fraude (MICAF, qui succède à la DNLF), le service commun des laboratoires (SCL), l'agence française anti-corruption (AFA), les structures de médiation, la Mission France recouvrement de même que le Secrétariat général au Plan de relance (SGPR).

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DU PROGRAMME

Le programme rassemble des acteurs qui agissent sur l'ensemble des leviers de modernisation et de transformation de la fonction financière de l'Etat, tant à l'échelle interministérielle qu'à celle du ministère de l'économie, des finances et de la relance.

1/ Une action interministérielle au cœur de la modernisation financière de l'État

a) L'amélioration de la qualité de l'information financière

Dans une logique d'amélioration continue de la qualité des informations transmises au Parlement, aux ministères et à la Cour des comptes, la direction du budget rehausse son niveau d'ambition quant à l'enquête de satisfaction relative à la qualité des objectifs, des indicateurs et de la justification au premier euro (JPE) des programmes du budget de l'État. La publication prochaine d'une seconde édition enrichie du Rapport sur l'impact environnemental du budget de l'État (« budget vert ») dans le cadre du projet de loi de finances 2022 permettra d'approfondir l'évaluation de la compatibilité

du budget de l'État avec les engagements internationaux de la France ainsi que les objectifs environnementaux fixés par le Gouvernement.

La lisibilité des données issues du dispositif de performance est renforcée par le lancement en juin 2021 d'une plateforme de « datavisualisation ». Elle présente de manière graphique, interactive et synthétique, les résultats de trente-et-une missions du budget de l'État en matière de performance de la dépense publique, et intègre les indicateurs les plus représentatifs de chaque mission et chaque programme du dispositif.

Enfin, la direction du budget souhaite mieux traduire et objectiver dans le dispositif de performance la qualité des échanges qu'elle entretient avec ses partenaires tout au long de l'année. L'enquête annuelle, jusqu'ici dédiée au Parlement, concerne un panel plus large à compter de 2021, en y associant les responsables de la fonction financière ministérielle et la Cour des comptes. Les questionnaires seront adaptés aux objectifs partagés de responsabilisation des gestionnaires publics et de qualité de la gestion budgétaire.

b) La mise à disposition de systèmes d'information supports de la transformation

Le renforcement des moyens alloués à l'Agence pour l'informatique financière de l'État (AIFE) permettra de poursuivre le chantier de transformation de la commande publique (TNCP). Celui-ci a pour objectif principal de faciliter l'accès des marchés publics aux entreprises et de proposer aux acheteurs publics (Etat, collectivités territoriales, établissements publics) une offre de services numériques respectant les principes de l'Etat Plateforme. Ce projet facilite l'émergence d'une nouvelle économie des marchés publics, entièrement numérique et capitalisant sur la donnée, ce qui est de nature à sécuriser les procédures et les achats. Les moyens inscrits au budget de l'AIFE permettront également d'engager les travaux nécessaires à la migration du système d'information Chorus (migration de la solution cœur vers une version progicelle de 4ème génération). Elle doit permettre d'améliorer la performance de l'outil, et de rendre l'expérience utilisateur plus intuitive et ergonomique, tout en garantissant la maintenabilité et l'évolutivité du système d'information financière de l'Etat.

c) Une activité toujours soutenue en matière de contrôle, de lutte contre la fraude financière et de promotion de la conformité

Les moyens alloués à TRACFIN permettront d'accompagner la hausse d'activité de cette structure, qui reçoit et traite un nombre croissant d'informations : 115 601 informations (+16%) en 2021, soit une multiplication par 2,5 depuis 2015. Les moyens de la Commission interministérielle de coordination des contrôles (CICC) seront également accrus afin de piloter l'audit et la gestion des nouveaux programmes de financement européens et de la facilité de relance et de résilience (FRR).

2/ La coordination des chantiers de modernisation internes au ministère de l'économie, des finances et de la relance

a) L'amélioration des conditions d'emploi des personnels

La mise en œuvre au sein du MEFR des actions engagées dans le cadre de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique sera poursuivie, sous le pilotage du secrétariat général. Elles ont vocation à renforcer la capacité de l'État à piloter des politiques de ressources humaines profondément renouvelées :

- refonte des instances de dialogue social ;
- réforme de la cartographie et des compétences des commissions administratives paritaires ;
- professionnalisation de la procédure de recrutement de contractuels ;
- simplification, transparence et équité du cadre de gestion des agents publics ;
- accompagnement des transitions professionnelles des agents publics entre la fonction publique et le secteur privé ;
- égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ;
- promotion des personnes en situation de handicap.

Au niveau ministériel, par ailleurs, la réforme de l'action sociale se poursuit avec pour objectif une amélioration des prestations de vacances-loisirs, d'aide à la parentalité et de restauration, ainsi que la réorganisation de la gouvernance des opérateurs et du réseau territorial.

b) L'innovation au service des usagers et de la modernisation des outils de travail des agents

Le secrétariat général coordonne la mise en œuvre de la dématérialisation des démarches en ligne du ministère. Il a mis en place un Fonds de transformation ministériel (FTM) dédié à l'accompagnement financier des projets de modernisation et d'innovation numérique des directions. Ce fonds contribue à la dynamique ministérielle d'innovation et de transformation de l'action publique en ciblant plus particulièrement les projets relatifs à l'accompagnement des évolutions stratégiques des services, aux modalités de travail innovantes, à la dématérialisation des procédures et aux initiatives de start-ups d'État. Ces deux dernières années, l'accent a notamment été mis sur le renforcement des

équipements favorisant le nomadisme informatique et la modernisation des installations audiovisuelles en salle de réunion, de manière à faciliter de nouvelles modalités de travail alliant présentiel et participation à distance. Les services numériques offerts aux agents, notamment en administration centrale, continueront cette année encore d'être adaptés pour permettre d'étendre davantage le nomadisme et le télétravail.

c) L'amélioration de l'efficacité des fonctions support

Le ministère s'inscrit dans la dynamique interministérielle de réforme de la politique des achats portée par la direction des achats de l'État (DAE). La DAE, en lien avec la direction du budget et la DITP, conduit un plan triennal de réduction du coût des achats interministériels, ministériels et des opérateurs de l'État visant à générer une réduction d'ici fin 2023 des dépenses budgétaires liées aux achats. Ces économies sont indissociables d'une transformation de la fonction achat, en termes de stratégie, de processus et d'organisation. Le plan des achats de l'État s'inscrit ainsi dans la continuité des actions de mutualisation, de transformation des organisations et de professionnalisation conduits jusqu'à présent par les ministères économiques et financiers dans ce domaine.

Le développement durable continuera de constituer un axe majeur d'évolution de nos organisations, dans le prolongement de la circulaire du Premier ministre du 25 février 2020 relative aux engagements de l'État pour des services publics écoresponsables, et en cohérence avec l'action externe du ministère sur la transformation de l'économie.

Enfin, dans le domaine immobilier, l'effort de rationalisation de l'utilisation des bâtiments est poursuivi, notamment par la densification et la modernisation des espaces de travail, dans un objectif d'attractivité.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1	Améliorer l'information du Parlement et la qualité des services rendus aux administrations
INDICATEUR 1.1	Qualité des objectifs, des indicateurs et de la JPE des programmes du budget de l'Etat
INDICATEUR 1.2	Taux de satisfaction des commanditaires/clients
INDICATEUR 1.3	Indice de satisfaction des bénéficiaires des prestations de l'AIFE
OBJECTIF 2	Améliorer les conditions d'emploi des personnels
INDICATEUR 2.1	Part des agents bénéficiant de prestations d'action sociale dans les secteurs de la restauration, de l'aide au logement et des séjours vacances pour enfants et adolescents
OBJECTIF 3	Maîtriser le coût des fonctions support
INDICATEUR 3.1	Gains relatifs aux actions achat interministérielles animées par la DAE
INDICATEUR 3.2	Indicateur d'efficacité de la fonction achat
INDICATEUR 3.3	Ratio d'efficacité de la gestion des ressources humaines
INDICATEUR 3.4	Ratio d'efficacité bureautique
INDICATEUR 3.5	Efficacité de la gestion immobilière

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ÉVOLUTION DE LA MAQUETTE DE PERFORMANCE

L'indicateur relatif au taux de satisfaction des structures clientes sur les consultations juridiques de la direction des affaires juridiques des ministères économiques et financiers a été supprimé, ses excellents résultats ne permettant plus de marges de progression.

OBJECTIF

1 – Améliorer l'information du Parlement et la qualité des services rendus aux administrations

Cet objectif regroupe les taux de satisfaction des bénéficiaires de prestations rendues par plusieurs directions des ministères économiques et financiers : la direction du budget (DB), le contrôle général économique et financier (CGEFi), et l'agence pour l'informatique financière de l'État (AIFE).

Mesurant la qualité des prestations rendues tant à destination d'utilisateurs internes qu'externes, les différents indicateurs présentés traduisent la volonté de ces directions et services d'être à l'écoute de leurs commanditaires et de délivrer des prestations de grande qualité.

INDICATEUR

1.1 – Qualité des objectifs, des indicateurs et de la JPE des programmes du budget de l'Etat

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2022 Prévision	2023 Cible
Taux de satisfaction du Parlement, des ministères et de la Cour des comptes	%	91	95	85	95	95	95

Précisions méthodologiques

Source des données : direction du budget (enquêtes annuelles de satisfaction)

Mode de calcul : La mesure porte sur la satisfaction à l'égard de l'ensemble des PAP et des RAP produits l'année considérée et sur la perception de l'évolution de la qualité des documents budgétaires. Cet indicateur synthétique permet ainsi d'évaluer la satisfaction des utilisateurs principaux, que sont notamment les administrateurs, les rapporteurs spéciaux et les rapporteurs pour avis des commissions des finances de l'Assemblée nationale et du Sénat, sur les documents budgétaires. À compter de 2021, l'enquête concerne également les responsables de la fonction financière ministérielle et la Cour des Comptes, avec des questionnaires dédiés et adaptés aux objectifs partagés de responsabilisation des gestionnaires publics et de qualité de la gestion budgétaire.

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Les résultats de l'enquête annuelle réalisée par la direction du Budget se sont améliorés de 2019 à 2020, le taux de satisfaction passant de 91% à 95%.

Les outils destinés à informer le Parlement, les ministères et la Cour des comptes s'enrichissent, comme en témoignent la publication à venir de la seconde édition du *Rapport sur l'impact environnemental du budget de l'État*, et le lancement d'une plateforme de datavisualisation des données de la performance en juin 2021.

Ces nouveaux outils, l'amélioration poursuivie de la qualité de la documentation budgétaire, ainsi que l'élargissement du panel de l'enquête annuelle aux responsables de la fonction financière ministérielle et à la Cour des comptes, dont les premiers résultats ont été très positifs, justifient le rehaussement de la cible 2023 de 90% à 95%. La prévision

Conduite et pilotage des politiques économiques et financières

Programme n° 218 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

actualisée pour 2021 et la prévision pour 2022 correspondent au taux de satisfaction atteint pour l'exercice 2020, soit 95%.

INDICATEUR**1.2 – Taux de satisfaction des commanditaires/clients**

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2022 Prévision	2023 Cible
Taux de satisfaction des directions partenaires du CGefi	%	96	97	95	97	97	95

Précisions méthodologiquesSource des données : CGEFI

La mesure de la satisfaction des deux prestations s'évalue grâce à un questionnaire adressé aux commanditaires du CGefi, soit aux directions partenaires pour les missions de contrôle et à des commanditaires pour les missions d'audit ou de conseil.

Mode de calcul : la satisfaction des commanditaires des deux prestations est mesurée à travers plusieurs critères. Chaque critère est apprécié sur une échelle à quatre niveaux : « très insuffisant », « insuffisant », « satisfaisant », « très satisfaisant ». Chaque niveau de satisfaction est affecté d'une note allant de 1 (très insuffisant) à 4 (très satisfaisant) pour le CGefi. Le résultat du sous-indicateur est la moyenne des notes obtenues ramenée à 100.

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

La réalisation pour 2020 (97%) s'est révélée supérieure à la prévision (94%). Ce résultat a conduit le CGefi à revoir à la hausse la prévision 2021, en la portant à 97%, et à fixer à ce même taux la prévision 2022 et la cible 2023.

INDICATEUR**1.3 – Indice de satisfaction des bénéficiaires des prestations de l'AIFE**

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2022 Prévision	2023 Cible
Indice de satisfaction des bénéficiaires des prestations de l'AIFE	Note sur 10	6,2	6,5	6,4	6,4	6,5	6,6

Précisions méthodologiquesSource des données : AIFE

Mode de calcul : l'indicateur de performance de l'AIFE est élaboré depuis 2006 à partir d'enquêtes de satisfaction selon une périodicité semestrielle puis annuelle depuis 2017. Ces enquêtes se déroulent auprès d'un « panel » d'utilisateurs représentatifs des différentes typologies de partenaires et utilisateurs (maîtrises d'ouvrages, utilisateurs intra-sphère publique et utilisateurs externes). Elles sont réalisées à partir d'un questionnaire informatisé disponible pour l'ensemble des publics concernés.

Afin de garantir l'objectivité des résultats, la réalisation des enquêtes est confiée à un institut de sondage indépendant. L'indicateur de satisfaction décliné par solutions logicielles opérées par l'AIFE résulte de la moyenne non-pondérée des taux de satisfaction exprimés par l'ensemble des utilisateurs. La méthode retenue évalue ainsi deux dimensions :

- la satisfaction des utilisateurs au regard des solutions logicielles proposées (disponibilité, temps de réponse, facilité d'utilisation) ;
- la satisfaction des utilisateurs s'agissant du support apporté (documentation, réactivité et qualité).

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Les prévisions actualisées pour 2021 (6,4) et pour 2022 (6,5) anticipent une évolution prudente et progressive de l'indicateur dont la cible en 2023 est maintenue à 6,6. En effet, après la tendance favorable mesurée en 2020 (6,5), l'année 2021 est caractérisée par le déploiement de versions ou de solutions nouvelles de certaines des briques applicatives gérées ou administrées par l'AIFE dont la bonne prise en main ou la bonne réception par les partenaires et utilisateurs peut toujours comporter une part d'incertitudes, qu'une phase d'appropriation doit permettre de conforter. Ainsi, en 2021, doivent être assurés :

- le déploiement de 3 nouvelles versions de la solution de gestion des déplacements temporaires Chorus DT (février, juillet, novembre) ;
- le redéploiement, selon un planning réajusté en 2021, de la solution de dématérialisation de la commande publique PLACE-DUME dans une nouvelle configuration permettant d'articuler, en les identifiant distinctement, les prestations d'hébergement et d'infogérance et les prestations de tierce maintenance applicative ;
- la mise en œuvre de la montée en gamme technique du système cœur du SI Chorus en juillet 2021 dont l'impact sur les utilisateurs, tout en restant a priori limité, doit cependant être appréhendé à l'aune de leur éventuelle sensibilité aux évolutions graphiques ou ergonomiques, susceptibles d'être la source d'interrogations ou de doutes.

Par ailleurs, le déploiement d'une nouvelle solution du portail utilisateurs/clients, prévu à l'automne 2021, repose d'une part sur une parfaite reprise de l'existant et propose d'autre part pour les utilisateurs (sphère publique et partenaires privés) un nouveau parcours utilisateur (gestion des sollicitations, des structures, des habilitations, ...). Ces nouvelles modalités de gestion de la relation avec les partenaires et clients de l'AIFE dont les atouts essentiels sont simplification et fluidité, nécessitera sans doute également une phase d'appropriation.

En 2022, la levée présumée d'une grande part de ces incertitudes avec une réappropriation des outils et solutions proposées dans un fonctionnement nominal permet d'envisager une progression de l'indice de satisfaction à 6,5. Toutefois, les phases de transfert et d'initialisation des prestations de support et de maintenance applicative et technique du SI Chorus au titre du nouvel accord-cadre constitueront pour 2022 un point majeur d'attention afin d'assurer, du point de vue du service rendu aux utilisateurs du SI, la meilleure continuité d'activité.

OBJECTIF

2 – Améliorer les conditions d'emploi des personnels

L'action sociale ministérielle participe à la politique de gestion des ressources humaines. Elle regroupe l'ensemble des prestations destinées à améliorer, directement ou indirectement, les conditions d'emploi, de travail et de vie des agents et de leurs familles, notamment en les aidant à faire face à diverses situations difficiles et en leur facilitant l'accès à des services collectifs. Leurs caractéristiques ainsi que leurs conditions d'octroi et de tarification les rendent accessibles à l'ensemble des agents, en particulier à ceux qui ont des revenus modestes.

La mesure de la réalisation de cet objectif se traduit par le suivi d'un indicateur composé de trois sous-indicateurs qui illustrent les trois principaux domaines d'intervention de l'action sociale des ministères économiques et financiers : la restauration collective, l'aide au logement et les vacances-enfants.

INDICATEUR

2.1 – Part des agents bénéficiant de prestations d'action sociale dans les secteurs de la restauration, de l'aide au logement et des séjours vacances pour enfants et adolescents

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2022 Prévision	2023 Cible
Part des agents ayant accès à une solution de restauration collective (1)	%	76,83	75,5	77	77	77	77
Part des logements sociaux réservés en PLAI, PLUS, PLS et équivalents (2)	%	70	67,77	>=60	>=60	>=60	>=60
Part des familles bénéficiaires des prestations "vacances enfants" dont le quotient familial fiscal mensuel est inférieur ou égal à 1 000 euros (3)	%	49,86	56,6	50	50	50	50

Précisions méthodologiques

Source des données : les données sont issues du secrétariat général pour les données relatives à la prestation « restauration », de l'Association pour le logement du personnel des administrations financières (ALPAF) pour la mise en œuvre de la prestation « aide au logement », et de l'Association éducation plein air finances (EPAF) pour la mise en œuvre de la prestation « vacances enfants ». Ces deux associations, qui disposent d'un droit exclusif, sont liées au ministère de l'économie et des finances par une convention d'objectifs et de moyens.

Mode de calcul des sous-indicateurs :

(1) Le premier sous-indicateur est le rapport entre l'effectif ayant accès à une solution de restauration collective (somme des agents affectés dans les sites ministériels identifiés dans l'observatoire de la restauration comme bénéficiant d'un accès à un restaurant ministériel, inter administratif ou conventionné) et l'effectif total (somme des effectifs au sein des sites ministériels en métropole et dans les DOM recensés dans l'observatoire de la restauration).

(2) Le second sous-indicateur est le rapport entre le nombre de logements sociaux réservés par l'ALPAF en prêt locatif aidé d'intégration (PLAI), en prêt locatif à usage social (PLUS), en prêt locatif social (PLS) et équivalents, et le nombre total de logements réservés par l'ALPAF au cours de l'exercice comptable considéré.

(3) Le troisième sous-indicateur est le rapport entre le nombre de familles bénéficiaires inscrites dans le logiciel ULYSSE (gestion automatisée des inscriptions en colonies de vacances) ayant un quotient familial fiscal mensuel inférieur ou égal à 1 000 euros, en euros constants base 2006, et le nombre total de familles bénéficiaires.

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

L'accès des agents à des solutions de restauration collective constitue une priorité, conformément aux choix effectués dans le cadre de l'action sociale interministérielle. La restauration collective représente ainsi le budget le plus important de l'action sociale (45,36 %). Chaque année, près de huit millions et demi de repas sont servis par 885 structures de restauration (dont environ 2,2 millions de repas servis par l'association pour la gestion des restaurants des administrations financières -AGRAF- en région parisienne).

Le sous-indicateur relatif à la part des agents ayant accès à une solution de restauration collective traduit l'effort engagé au cours des dernières années. La part des agents disposant d'une telle solution atteint un niveau significatif dont l'évolution les prochaines années reste conditionnée au contexte des redéploiements de services. Au regard des enjeux en matière de politique sociale, le sous-indicateur confirme l'importance de la restauration collective et le souci de préserver le niveau déjà atteint.

La politique d'aide au logement constitue également un axe important de l'action sociale ministérielle. Elle se décline en réservations de logements et diverses prestations d'aides et de prêts servis sous conditions de ressources, à l'exception du prêt pour l'amélioration du logement des personnes handicapées et du prêt sinistre immobilier qui répondent à des situations particulières et à un périmètre beaucoup plus limité. Le sous-indicateur « logement » permet de s'assurer que le parc immobilier est prioritairement dédié aux familles les plus modestes. Son objectif s'inscrit dans la politique engagée en matière d'amélioration des conditions de travail et de vie des personnels. L'indicateur doit rester supérieur au taux de 60 % de l'ensemble des réservations de logements.

Enfin, le troisième sous-indicateur concerne l'accès des catégories de personnel les plus modestes aux prestations « vacances-enfants ». Ainsi, la tarification des prestations de séjours en colonies de vacances prend en compte le montant des revenus des familles pour permettre aux enfants des agents relevant des catégories les plus modestes d'accéder à des séjours à des tarifs réduits, sans pénaliser pour autant l'accès des enfants des autres catégories de personnels.

La cible fixée à l'objectif du secteur vacances-enfants vise à confirmer qu'au moins 50 % des familles bénéficiaires ont un quotient familial fiscal mensuel inférieur ou égal à 1 000 euros, en euros constants base 2006.

Ces indicateurs, qui restent pertinents, feront l'objet d'une réflexion en vue d'une refonte à la sortie de la crise sanitaire afin d'intégrer notamment l'impact des nouvelles organisations de travail sur la restauration collective.

OBJECTIF

3 – Maîtriser le coût des fonctions support

Les leviers d'action identifiés pour contribuer à la maîtrise des coûts des fonctions support reposent sur quatre axes principaux : la globalisation et la standardisation des achats, la professionnalisation des fonctions support (notamment de la fonction de gestion des ressources humaines), l'efficacité en matière bureautique et l'efficacité de la gestion immobilière.

La globalisation et la standardisation des achats

La massification et la mutualisation des achats portées par la DAE, associées aux évolutions d'organisation et de processus permettent d'accroître les économies réalisées chaque année, d'améliorer la politique d'achat de l'État et de faire monter en compétences les acheteurs publics.

La poursuite de la professionnalisation de la fonction RH

L'amélioration de la gestion des ressources humaines de l'État est au cœur de l'action de modernisation de la fonction publique. Elle s'accompagne également d'une simplification des procédures de gestion au sein de la fonction publique. La loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique donne une ambition nouvelle à ces actions, qui concilient un meilleur service apporté aux agents et une optimisation des ressources humaines affectées au sein de l'ensemble des services.

L'efficacité en matière bureautique

L'indicateur d'efficacité bureautique vise à mesurer l'une des dimensions de la performance des fonctions de soutien informatique au travers de la maîtrise de la dépense bureautique. La réalisation de cet objectif s'apprécie par référence au coût direct annuel moyen du poste de travail bureautique pour un parc donné de postes de travail.

L'efficacité de la gestion immobilière

L'indicateur relatif à l'efficacité immobilière répond aux exigences fixées en matière immobilière par le Premier ministre. À cet égard, la politique ministérielle consiste à assurer aux agents de l'État un cadre de travail de qualité et fonctionnel, à faire bénéficier les usagers de bonnes conditions d'accueil et à utiliser le patrimoine public dans des conditions qui garantissent la performance immobilière et la préservation de sa valeur.

INDICATEUR transversal *

3.1 – Gains relatifs aux actions achat interministérielles animées par la DAE

(du point de vue du contribuable)

* "Efficacité de la fonction achat"

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2022 Prévision	2023 Cible
Economies achats relatives aux actions achat interministérielles animées par la DAE	M€	52	120	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé
Economies achats consolidées tous ministères	M€	270	268	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé
Economies achats consolidées établissements publics	M€	425	448	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé

Précisions méthodologiques

Source des données : direction des achats de l'État

Mode de calcul : la méthodologie de calcul a été définie depuis 2010 au niveau interministériel. La méthode de calcul des gains est fondée sur la comparaison entre des prix ou situations « de référence » et des prix ou situations « nouveaux ».

A compter de 2016, les règles appliquées pour la mesure des économies achats sont ainsi ajustées :

- les économies achats réalisées sur les achats récurrents (exemples : fournitures de bureau, nettoyage, affranchissement, maintenance des ascenseurs) continueront à être calculées en base annuelle en prenant en compte les périodes de reconduction éventuelle des marchés. L'économie achat ainsi calculée en base 12 mois est comptabilisée une seule fois, à la notification du marché. Elle est répartie *pro rata temporis* sur deux années civiles à compter de cette date.

- pour le cas particulier des achats de projets bien identifiés, non récurrents (exemples : opération de travaux, projet informatique, mission de conseil forfaitaire), les économies achats réalisées seront calculées sur la globalité de l'économie réalisée sur la durée totale du marché en une seule fois l'année de sa notification, en respectant la règle du *pro rata temporis* sur deux années civiles en fonction de la date de notification. Ainsi, pour l'année N, sont pris en compte pour le calcul du résultat : le *pro rata temporis* sur N des projets achats N-1 et le *pro rata temporis* N des projets achats N.

Concernant les économies prises en compte à partir de 2017, la méthode a été ajustée ainsi : sur décision de la DAE, pour certains de ces achats non récurrents correspondant à des achats de projets de travaux bien identifiés de taille exceptionnelle (volume financier supérieur à 500 millions €) et dont la durée est supérieure à 3 ans et dont le montant des économies achat sur la durée totale du marché est supérieur à 20 millions €, le total des économies achat sur la durée du marché est divisé par le nombre d'années du marché, le montant annuel d'économies achat ainsi défini sera pris en compte pour chaque année qui compose le marché.

Conduite et pilotage des politiques économiques et financières

Programme n° 218 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

Afin d'évaluer la performance achat globale nette sur la totalité des projets traités par les acheteurs, le principe de la prise en compte des modifications (ex-avenants) conclues pendant la vie des marchés et de leur impact sur la performance achat est acté pour les marchés notifiés à compter de 2017.

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Compte tenu du contexte lié au « Plan achat » lancé en 2020 par le Gouvernement, les cibles d'économies à réaliser sur les achats seront définies au second semestre 2021, lorsque l'élaboration des trajectoires d'économies du plan aura été achevée. Dans ces conditions, de nouvelles propositions d'indicateurs pourraient être produites pour le PAP 2023.

INDICATEUR transversal *

3.2 – Indicateur d'efficacité de la fonction achat

(du point de vue du contribuable)

* "Efficacité de la fonction achat"

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2022 Prévision	2023 Cible
Economies achats relatives aux actions achat des ministères économiques et financiers	M€	40,8	52,79	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé

Précisions méthodologiques

Source des données : Mission ministérielle des achats

Mode de calcul : l'indicateur 3.2 complète l'indicateur 3.1 en déclinant l'indicateur d'efficacité de la fonction achat au niveau ministériel.

La méthodologie de calcul est la même que celle définie sur le plan interministériel. L'impact des économies est mesuré une seule fois, l'année de réalisation du projet, sur une période de 12 mois, quelle que soit la durée effective de l'action. La méthode de calcul des économies est fondée sur la comparaison entre des prix ou situations « de référence » et des prix ou situations « nouveaux ». L'écart de prix ou de coût est multiplié par le volume prévisionnel annuel.

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Compte tenu du contexte lié au « Plan achat » lancé en 2020 par le Gouvernement, les cibles d'économies à réaliser en 2021, 2022 et 2023 sur les achats des ministères économiques et financiers seront définies au second semestre 2021, lorsque l'élaboration des trajectoires d'économies du plan aura été achevée.

INDICATEUR transversal *

3.3 – Ratio d'efficacité de la gestion des ressources humaines

(du point de vue du contribuable)

* "Efficacité de la gestion des ressources humaines"

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2022 Prévision	2023 Cible
Ratio d'efficacité de la gestion des ressources humaines	%	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3
Effectifs gérés	effectifs physiques	137 567	135 170	132 705	132705	130383	128101

Précisions méthodologiques

Source des données : secrétariat général

Mode de calcul de l'indicateur :

le ratio d'efficacité de la gestion des ressources humaines, indicateur interministériel de gestion des ressources humaines, comprend :

- au numérateur : le nombre de « gérants » consacrant la majeure partie de leur temps de travail à la gestion du personnel (unité de compte : ETP) dans les domaines suivants : gestion administrative, formation, suivi des conditions de travail et pilotage des ressources humaines. Sont exclus les effectifs en charge de la liquidation de la paye et des pensions (fonctions assurées pour le compte de l'ensemble des administrations) et les effectifs gérant les ayants droit des agents ;

- au dénominateur : le nombre d'agents gérés (unité de compte : effectifs physiques), c'est-à-dire les effectifs compris dans le plafond d'autorisation d'emplois du ministère de l'économie, des finances et de la relance. L'évolution des effectifs physiques est calculée en fonction du taux d'évolution du plafond d'emplois autorisés entre 2019 et 2020 par rapport à l'année 2019 soit une diminution de 1,75 %.

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Si la mise en place de nouveaux outils de gestion dématérialisée, comme l'applicatif GAUDI qui permettra la Gestion de l'Archivage et du stockage Unifiés du Dossier Individuel agent, permet des gains de productivité et une réduction du nombre d'agents gérants, la diminution plus rapide des effectifs gérés par rapport aux effectifs gérants, et le redéploiement d'agents chargés de la gestion sur des fonctions plus qualitatives comme l'accompagnement RH des agents, dont les agents concernés par les restructurations, neutralisent cette diminution, aboutissant ainsi à une stabilité de de l'indicateur.

INDICATEUR transversal *

3.4 – Ratio d'efficace bureautique

(du point de vue du contribuable)

* "Ratio d'efficace bureautique"

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2022 Prévision	2023 Cible
Ratio d'efficace bureautique	€/poste	771	921	815	950	950	950
Nombre de postes bureautiques	Nb	163 092	173 596	159 000	168000	162000	156 000

Précisions méthodologiques

* à compter de 2015, les prévisions du ratio d'efficace bureautique intègrent les dépenses de télécommunications individuelles.

Source des données : Secrétariat Général.

Cet indicateur est composé de deux sous-indicateurs :

- le ratio d'efficace bureautique (REB), mesurant le coût direct annuel moyen du poste de travail bureautique,
- le nombre de postes bureautiques (sous-indicateur de contexte).

Périmètre : ensemble des directions et services (centraux et déconcentrés) du ministère de l'économie, des finances et de la relance

Pour le ministère de l'économie, des finances et de la relance, le programme portant l'indicateur d'efficace bureautique est le 218 (Secrétariat Général) et le périmètre inclut également les programmes 156, 302, 220, 305 et 134 (ensemble des directions et services centraux et déconcentrés du ministère).

Mode de calcul :

L'indicateur est calculé par la mise en rapport :

- au numérateur : de la somme des dépenses bureautiques (en crédits de paiement) effectuées ou à effectuer, pour produire les services de bureautique selon les rubriques ci-dessous, définies au titre de l'axe service du référentiel interministériel des activités SIC (repris dans le recueil des règles de comptabilité budgétaire de l'État) : postes de travail, solutions d'impression, télécommunications individuelles (prises en compte à partir du RAP 2015), formations bureautiques (coûts forfaitaires ; hors coûts du personnel utilisateur et son temps passé en formation), coûts recalculés des traitements des agents affectés à l'assistance, au support bureautique et à l'exploitation des serveurs.
- au dénominateur : du nombre de postes bureautiques « plafonné » gérés par le ministère (PC fixes, PC portables). Ce nombre est le minimum des ETPT et des postes physiques : nombre de postes bureautiques = Min (ETPT ; postes physiques). Le nombre de postes de travail est « plafonné », c'est à dire limité à un nombre de postes correspondant à un taux d'équipement moyen de 1,1 poste par agent lorsque le nombre de postes de la direction excède ce plafond.

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

La crise sanitaire et les objectifs fixés dans le cadre du 5ème comité interministériel de la transformation publique (« engagement #11 : 100 % des agents dont les fonctions sont télétravaillables seront dotés d'un poste de travail portable avec les outils de travail à distance nécessaires en 2021 et un accord avec les syndicats représentatifs de la fonction publique de l'État sera recherché d'ici l'été ») ont conduit à opter pour un accroissement notable du nombre de matériels nomades dans le parc pour garantir la capacité de travail des agents en situation de télétravail (liée au confinement ou non).

Les postes nomades étant plus chers à l'achat et offrant une durée d'amortissement moindre que les postes fixes, cela se traduit par un ratio d'efficace bureautique durablement augmenté.

Les bilans post-crise permettront d'affiner les valeurs prévisibles pour les années suivantes, en intégrant également le cas échéant les nouvelles stratégies d'achat sur le segment « poste de travail » (la révision de la stratégie interministérielle est en cours en cette année 2021 sous l'égide de la DAE).

A ce stade, il est difficile d'estimer une cible pour 2023. Il est proposé à titre temporaire de positionner la cible 2023 à la même valeur que la prévision pour 2021 et 2022. En parallèle, un effort de réduction du nombre de postes du parc devra être amplifié pour viser un taux plus proche de 1,2 poste par agent.

INDICATEUR transversal *

3.5 – Efficience de la gestion immobilière

(du point de vue du contribuable)

* "Efficience de la gestion immobilière"

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2022 Prévision	2023 Cible
Ratio SUN / Poste de travail	m ² /poste de travail	12,4	12,4	12,4	12,4	12,4	12,4
Ratio entretien courant / SUB	€/m ²	40,6	41,8	40,6	41,8	41,8	40,6
Ratio entretien lourd / SUB	€/m ²	49,3	33,9	41,3	33,9	33,9	41,3

Précisions méthodologiques

Source des données : Secrétariat général

Périmètre : administration centrale du ministère de l'économie, des finances et de la relance (immeubles de bureaux domaniaux et locatifs).

Surfaces : les surfaces SHON (surface hors œuvre nette), SUB (surface utile brute) et SUN (surface utile nette) sont calculées conformément aux notes du service France Domaine concernant les définitions des surfaces, mesurages d'occupation et ratios.

Effectif : postes de travail des effectifs physiques logés dans l'ensemble du parc concerné, y compris prestataires mais hors agents techniques des services généraux.

L'entretien courant, de la responsabilité de l'administration occupante, recouvre l'exploitation-maintenance (préventive et corrective) relevant de l'occupant, le matériel technique et les travaux courants.

L'entretien lourd, de la responsabilité de l'État propriétaire, correspond aux opérations au profit d'immeubles domaniaux qui sont imputées à compter de 2017 sur le CAS « Gestion du patrimoine immobilier de l'État ».

Le ratio entretien lourd / SUB est calculé en divisant le coût de l'entretien lourd par la surface utile brute (SUB). Son évolution traduit les fortes variations des crédits consacrés à l'entretien du propriétaire. Compte tenu du vieillissement naturel du parc domaniaux et des investissements nécessaires en matière de performance énergétique des bâtiments, on retient l'hypothèse selon laquelle l'enveloppe de crédits mis à disposition au titre de l'année sera intégralement consommée (par l'engagement des autorisations d'engagement).

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Afin de réduire le ratio SUN / poste de travail, et se rapprocher de l'objectif cible de 12 m² de SUN par poste de travail (circulaire du 16 janvier 2009 relative à la politique immobilière de l'État), le secrétariat général du ministère de l'économie, des finances et de la relance met en œuvre une démarche de densification des espaces de bureaux.

De 15,5 m² en 2008 puis 13,2 en 2017, le ratio SUN par poste de travail s'élève à 12,4 m² en 2018. Le schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) 2019-2023 définit une stratégie renouvelée s'inscrivant dans la trajectoire de densification des espaces. Néanmoins, le dépassement du résultat atteint en 2018, d'ores et déjà proche de l'objectif cible, nécessite la réalisation préalable d'opérations immobilières particulièrement complexes.

Par ailleurs, les dépenses d'entretien courant, de maintenance préventive et les travaux d'aménagement légers devraient se maintenir à un niveau élevé dans un contexte de vieillissement naturel du parc domaniaux et d'investissements à réaliser pour améliorer sa sécurité et sa performance énergétique.

Enfin, les dépenses d'entretien lourd, imputées sur le CAS « Gestion du patrimoine immobilier de l'État », devraient demeurer importantes car, malgré des besoins avérés, la réalisation de projets immobiliers a été différée dans un contexte budgétaire particulièrement contraint.

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2022 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS DEMANDÉS

2022 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total pour 2022	FdC et AdP attendus en 2022
02 – Expertise, audit, évaluation et contrôle	156 192 349	17 567 733	4 410 000	0	0	178 170 082	280 000
05 – Prestations d'appui et support	209 928 964	114 082 188	5 900 000	296 000	0	330 207 152	3 220 000
07 – Pilotage des finances publiques et projets interministériels	56 648 971	52 337 939	36 464 000	0	0	145 450 910	0
08 – Accompagnement du changement de l'action publique	4 759 904	250 000	20 177 376	0	0	25 187 280	0
09 – Action sociale ministérielle	61 212 047	119 295 050	1 000 000	0	330 000	181 837 097	500 000
Total	488 742 235	303 532 910	67 951 376	296 000	330 000	860 852 521	4 000 000

2022 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total pour 2022	FdC et AdP attendus en 2022
02 – Expertise, audit, évaluation et contrôle	156 192 349	18 542 972	4 193 800	0	0	178 929 121	280 000
05 – Prestations d'appui et support	209 928 964	153 753 603	5 900 000	296 000	0	369 878 567	3 220 000
07 – Pilotage des finances publiques et projets interministériels	56 648 971	52 197 589	26 822 000	0	0	135 668 560	0
08 – Accompagnement du changement de l'action publique	4 759 904	250 000	16 600 000	0	0	21 609 904	0
09 – Action sociale ministérielle	61 212 047	119 295 050	1 000 000	0	330 000	181 837 097	500 000
Total	488 742 235	344 039 214	54 515 800	296 000	330 000	887 923 249	4 000 000

2021 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LOI DE FINANCES INITIALE)

2021 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total pour 2021	FdC et AdP prévus en 2021
02 – Expertise, audit, évaluation et contrôle	164 417 078	17 558 126	3 033 970	0	0	185 009 174	2 280 000
05 – Prestations d'appui et support	198 253 904	145 506 843	6 444 046	296 000	0	350 500 793	2 700 000
07 – Pilotage des finances publiques et projets interministériels	83 973 758	55 541 456	43 171 380	0	0	182 686 594	0
08 – Accompagnement du changement de l'action publique	11 402 038	12 702 113	19 835 334	114 053	0	44 053 538	0
09 – Action sociale ministérielle	59 307 078	119 030 746	1 785 180	0	327 284	180 450 288	400 000
Total	517 353 856	350 339 284	74 269 910	410 053	327 284	942 700 387	5 380 000

2021 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total pour 2021	FdC et AdP prévus en 2021
02 – Expertise, audit, évaluation et contrôle	164 417 078	18 574 752	3 008 153	0	0	185 999 983	2 280 000
05 – Prestations d'appui et support	198 253 904	140 352 227	6 444 046	296 000	0	345 346 177	2 700 000
07 – Pilotage des finances publiques et projets interministériels	83 973 758	62 457 600	36 674 562	0	0	183 105 920	0
08 – Accompagnement du changement de l'action publique	11 402 038	12 702 113	19 835 334	114 053	0	44 053 538	0
09 – Action sociale ministérielle	59 307 078	119 030 746	1 785 180	0	327 284	180 450 288	400 000
Total	517 353 856	353 117 438	67 747 275	410 053	327 284	938 955 906	5 380 000

Conduite et pilotage des politiques économiques et financières

Programme n° 218 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE

Titre ou catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LFI pour 2021	Demandées pour 2022	FdC et AdP attendus en 2022	Ouverts en LFI pour 2021	Demandés pour 2022	FdC et AdP attendus en 2022
Titre 2 – Dépenses de personnel	517 353 856	488 742 235	0	517 353 856	488 742 235	0
Rémunérations d'activité	310 045 574	286 534 870	0	310 045 574	286 534 870	0
Cotisations et contributions sociales	199 802 217	194 346 139	0	199 802 217	194 346 139	0
Prestations sociales et allocations diverses	7 506 065	7 861 226	0	7 506 065	7 861 226	0
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	350 339 284	303 532 910	4 000 000	353 117 438	344 039 214	4 000 000
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	350 339 284	303 532 910	4 000 000	353 117 438	344 039 214	4 000 000
Titre 5 – Dépenses d'investissement	74 269 910	67 951 376	0	67 747 275	54 515 800	0
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	74 269 910	67 951 376	0	67 747 275	54 515 800	0
Titre 6 – Dépenses d'intervention	410 053	296 000	0	410 053	296 000	0
Transferts aux autres collectivités	410 053	296 000	0	410 053	296 000	0
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	327 284	330 000	0	327 284	330 000	0
Prêts et avances	327 284	330 000	0	327 284	330 000	0
Total	942 700 387	860 852 521	4 000 000	938 955 906	887 923 249	4 000 000

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
02 – Expertise, audit, évaluation et contrôle	156 192 349	21 977 733	178 170 082	156 192 349	22 736 772	178 929 121
05 – Prestations d'appui et support	209 928 964	120 278 188	330 207 152	209 928 964	159 949 603	369 878 567
07 – Pilotage des finances publiques et projets interministériels	56 648 971	88 801 939	145 450 910	56 648 971	79 019 589	135 668 560
08 – Accompagnement du changement de l'action publique	4 759 904	20 427 376	25 187 280	4 759 904	16 850 000	21 609 904
09 – Action sociale ministérielle	61 212 047	120 625 050	181 837 097	61 212 047	120 625 050	181 837 097
Total	488 742 235	372 110 286	860 852 521	488 742 235	399 181 014	887 923 249

ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DU PROGRAMME

PRINCIPALES ÉVOLUTIONS

Afin de renforcer la cohérence du périmètre gouvernemental, à compter du PLF 2022, les crédits (masse salariale, fonctionnement, investissement) ainsi que les emplois de la DITP, de la DGAFP et du CISIRH relevant actuellement de la mission GFP sont transférés au ministère de la transformation et de la fonction publiques.

Dans ce cadre :

- les effectifs et les crédits de titre 2 du CISIRH, de la DGAFP et de la DITP sont regroupés sur le programme 368 « Conduite et pilotage de la transformation et de la fonction publiques », dont le secrétariat général du MEFR est le responsable, au sein de la mission « Transformation et fonction publiques ».
- les crédits hors titre 2 du CISIRH sont transférés vers le programme 148 « Fonction publique », dont le responsable est la DGAFP, et ceux de la DITP vers le programme 349 « Fonds pour la transformation de l'action publique » dont le responsable est la DITP.

MODIFICATIONS DE MAQUETTE

Impact des modifications de maquette sur les crédits LFI 2021	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Précisions sur l'évolution de maquette
LFI 2021 en périmètre 2021	+942 700 387	+938 955 906	
Entrée dans le périmètre du programme 218			
Sortie du périmètre du programme 218	-61 259 606	-61 444 969	
vers 148 / Fonction publique	-17 921 920	-18 107 283	Transfert du CISIRH

Conduite et pilotage des politiques économiques et financières

Programme n° 218 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Impact des modifications de maquette sur les crédits LFI 2021	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Précisions sur l'évolution de maquette
vers 349 / Transformation publique	-12 568 225	-12 568 225	Transfert de la DITP
vers 368 / Conduite et pilotage de la transformation et de la fonction publiques	-30 769 461	-30 769 461	Dépenses de personnel de la TFP
LFI 2021 en périmètre 2022	+881 440 781	+877 510 937	

TRANSFERTS EN CRÉDITS

	Prog Source / Cible	T2 Hors Cas pensions	T2 CAS pensions	Total T2	AE Hors T2	CP Hors T2	Total AE	Total CP
Transferts entrants		+772 556	+495 728	+1 268 284			+1 268 284	+1 268 284
Régularisation en base du transfert en gestion 2021 - 2 ETPT pour la mission France recouvre	302 ►	+106 114		+106 114			+106 114	+106 114
Régularisation en base du transfert en gestion 2021 - bureau de gestion des corps DGE	134 ►	+581 835	+226 914	+808 749			+808 749	+808 749
Contribution au FSPOEIE (Fonds spécial des pensions des ouvriers des ét. industriels de l'Etat)	134 ►		+268 814	+268 814			+268 814	+268 814
Régularisation en base du transfert en gestion 2021 - Contribution DGFIP au projet Résilience du RIE	156 ►	+84 607		+84 607			+84 607	+84 607
Transferts sortants		-31 003 270	-6 352 993	-37 356 263	-36 441 829	-36 627 192	-73 798 092	-73 983 455
Prise en charge de la restauration DGCCRF	► 216				-478 880	-478 880	-478 880	-478 880
Transfert de la gestion du CIP de Noisiel.	► 156	-123 695	-59 522	-183 217			-183 217	-183 217
Prise en charge de l'action sociale DGCCRF dans les SG communs des préfectures/DDI	► 216				-17 114	-17 114	-17 114	-17 114
Prise en charge de l'action sociale DGCCRF dans les SG communs des préfectures/DDI	► 176				-11 051	-11 051	-11 051	-11 051
Suites de la Délégation interministérielle aux risques majeurs OM (DIRMOM)	► 217	-110 114	-42 833	-152 947			-152 947	-152 947
Francisation des navires et du droit annuel de francisation et de navigation (HT2)	► 217				-11 114	-11 114	-11 114	-11 114
Transfert T2 programme T2 TFP	► 368	-30 769 461	-6 250 638	-37 020 099			-37 020 099	-37 020 099
nouvelle maquette MTFP	► 148				-20 023 670	-20 209 033	-20 023 670	-20 209 033
maquette MTFP	► 349				-15 900 000	-15 900 000	-15 900 000	-15 900 000

TRANSFERTS EN ETPT

	Prog Source / Cible	ETPT ministériels	ETPT hors État
Transferts entrants		+14,00	
Réduction d'effectifs au sein du DCB du ministère des armées	212 ►	+3,00	
Régularisation en base du transfert en gestion 2021 - 2 ETPT pour la mission France recouvre	302 ►	+2,00	
Régularisation en base du transfert en gestion 2021 - bureau de gestion des corps DGE	134 ►	+8,00	
Régularisation en base du transfert en gestion 2021 - Contribution DGFIP au projet Résilience du RIE	156 ►	+1,00	
Transferts sortants		-427,00	

	Prog Source / Cible	ETPT ministériels	ETPT hors État
Transfert de la gestion du CIP de Noisiel.	► 156	-3,00	
Suites de la Délégation interministérielle aux risques majeurs OM (DIRMOM)	► 217	-1,00	
Transfert T2 programme T2 TFP	► 368	-423,00	

Les transferts de crédits de **titre 2** correspondent aux transferts d'emplois mentionnés dans le tableau des transferts de la partie « Emplois rémunérés par le programme ».

Les transferts de crédits **hors titre 2** correspondent aux transferts suivants :

- Transfert sortant à destination du programme 176 « Police nationale (mission Sécurités) » correspondant au transfert au Ministère de l'Intérieur de la prise en charge de la restauration des agents de la DGCCRF y exerçant (0,011 M€) ;
- Transfert sortant à destination du programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » (mission Administration générale et territoriale de l'État) correspondant au transfert au Ministère de l'Intérieur de la prise en charge de la restauration des agents de la DGCCRF y exerçant (0,479 M€) ;
- Transfert sortant à destination du programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » (mission Administration générale et territoriale de l'État) correspondant au transfert au Ministère de l'Intérieur de la prise en charge de l'action sociale des agents de la DGCCRF exerçant dans les SG communs des préfectures / DDI (0,017 M€) ;
- Transfert sortant à destination du programme 217 « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » (ministère Transition écologique) correspondant à l'action sociale du MTE dans le cadre de la francisation des navires et du droit annuel de francisation et de navigation (0,011 M€).

EMPLOIS ET DÉPENSES DE PERSONNEL

EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR LE PROGRAMME

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Plafond autorisé pour 2021	Effet des mesures de périmètre pour 2022	Effet des mesures de transfert pour 2022	Effet des corrections techniques pour 2022	Impact des schémas d'emplois pour 2022	dont extension en année pleine des schémas d'emplois 2021 sur 2022	dont impact des schémas d'emplois 2022 sur 2022	Plafond demandé pour 2022
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = 6-1-2-3-4			(6)
Catégorie A+	855,00	0,00	-87,41	0,00	+13,41	+11,00	+2,41	781,00
Catégorie A	2 215,00	0,00	-206,24	0,00	+143,24	+48,00	+95,24	2 152,00
Catégorie B	1 557,00	0,00	-33,72	0,00	-78,28	-33,00	-45,28	1 445,00
Catégorie C	710,00	0,00	-85,63	+20,00	-58,37	-46,00	-12,37	586,00
Total	5 337,00	0,00	-413,00	+20,00	+20,00	-20,00	+40,00	4 964,00

Pour 2022, le plafond d'emplois du programme s'élève à 4 964 ETPT, dont 15,7 % d'agents de catégorie A+, 43,4 % de catégorie A, 29,1% de catégorie B et 11,8 % de catégorie C. Les catégories B et C sont en diminution entre 2021 et 2022 au profit de la catégorie A. Cette évolution s'explique par le renforcement de la Commission interministérielle de coordination des contrôles - Autorité d'audit des fonds européens en France (CICC), de la Direction des affaires juridiques (DAJ), du service du haut fonctionnaire de défense et de sécurité (SHFDS) dans le cadre de la mise en place d'un centre de cyberdéfense pour lesquels les missions sont principalement exercées par des agents de catégories A. Le solde des corrections techniques de +20 ETPT et correspond notamment aux besoins supplémentaires d'apprentis pour l'année 2021/2022. Le plafond d'emplois a été construit sur les hypothèses suivantes :

- la création de 40 ETPT correspondant, compte tenu de la quotité de travail des agents et de leur durée de présence sur l'année civile, à 81 créations en ETP au titre de 2022 ;

Conduite et pilotage des politiques économiques et financières

Programme n° 218 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

- l'extension année pleine du schéma d'emplois 2021 s'établit en prévision à -20 ETPT ;
- un solde des transferts de -413 ETPT résultant des mouvements suivants :

	Catégorie A+	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
Transferts entrants	1	7	5	1	14
En provenance du programme 212 « Soutien de la politique de la défense » du Ministère des Armées pour la réduction des effectifs au sein du département comptable ministériel			3		3
En provenance du programme 302 « Facilitation et sécurisation des échanges » du ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance pour la régularisation en base du transfert en gestion 2021 de deux contractuels pour la Mission France Recouvrement		2			2
En provenance du programme 134 « Développement des entreprises et régulations » du ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance pour la régularisation en base du transfert en gestion 2021 du bureau du pilotage des corps techniques de la direction générale des entreprises (DGE) au sein du service des ressources humaines	1	4	2	1	8
En provenance du programme 156 « Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local » du ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance pour régularisation en base du transfert en gestion 2021 dans le cadre du projet résilience du réseau interministériel de l'Etat (RIE)		1			1
Transferts sortants	-88	-213	-39	-87	-427
A destination du programme 156 « Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local » du ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance pour le transfert de la gestion du centre informatique polyvalent (CIP) de Noisiel		-1	-1	-1	-3
A destination du programme 217 « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » du Ministère de la transition écologique pour les suites de la Délégation interministérielle aux risques majeurs OM (DIRMOM)		-1			-1
Création en 2022 du programme 368 "conduite et pilotage de la transformation et de la fonction publiques"	-88	-211	-38	-86	-423
TOTAL	-87	-206	-34	-86	-413

ÉVOLUTION DES EMPLOIS

(en ETP)

Catégorie d'emplois	Sorties prévues	dont départs en retraite	Mois moyen des sorties	Entrées prévues	dont primo recrutements	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois
Catégorie A+	147,00	32,00	5,85	160,00	70,00	6,25	+13,00
Catégorie A	302,00	65,00	6,51	507,00	307,00	6,88	+205,00
Catégorie B	227,00	96,00	6,09	157,00	69,00	6,47	-70,00
Catégorie C	216,00	41,00	7,96	149,00	121,00	6,69	-67,00
Total	892,00	234,00		973,00	567,00		+81,00

Le schéma d'emplois se traduit par une hausse de +81 ETP.

Pour l'année 2022, l'évolution des effectifs est retracée dans les tableaux ci-après :

Hypothèses de sorties

(en ETP)	Catégorie A+	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
Départs en retraite	32	65	96	41	234
Autres départs définitifs	30	97	36	130	293
Autres départs	85	140	95	45	365
Total des sorties	147	302	227	216	892

Toutes catégories confondues, 892 départs sont prévus, dont 234 au titre des départs à la retraite et 293 au titre des autres départs définitifs. Ceux-ci correspondent aux radiations, décès, démissions, licenciements ainsi qu'aux fins de contrat.

Les 365 autres départs sont des départs en détachement d'agents du ministère ou affectations sortantes vers une autre administration, des départs réalisés dans le cadre d'une mobilité interne au ministère mais impliquant un changement de programme budgétaire, des départs en congé de longue durée (CLD), en congé de formation professionnelle, en congé parental et, enfin, en disponibilité.

Les dates moyennes de sorties sont estimées comme intervenant au mois de mai pour les agents de la catégorie A+, au mois de juin pour les agents des catégories A et B, et au mois de juillet pour les agents de la catégorie C.

Hypothèses d'entrées

(en ETP)	Catégorie A+	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
Primo-recrutements	70	307	69	121	567
Autres entrées	90	200	88	28	406
Total des entrées	160	507	157	149	973

Toutes catégories confondues, 973 entrées sont prévues, dont 567 primo-recrutements par voie de concours, d'examen ou de contrat de plus d'un an.

Les autres entrées prévues, au nombre de 406, sont constituées de détachements ou affectations entrants en provenance d'une autre administration, collectivité ou établissement public ou de l'accueil d'agents du ministère dans le cadre d'une mobilité impliquant un changement de programme, des retours de détachements, des réintégrations de CLD, des retours de congé de formation professionnelle, de congé parental et de disponibilité.

Les dates moyennes d'entrées sont estimées comme intervenant au mois de juin pour l'ensemble des agents de catégories A+, A, B et C.

EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

(en ETPT)

Service	LFI 2021	PLF 2022	dont mesures de transfert	dont mesures de périmètre	dont corrections techniques	Impact des schémas d'emplois pour 2022	Dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2021 sur 2022	Dont impact du schéma d'emplois 2022 sur 2022
Administration centrale	4 252,00	4 013,00	-273,00	0,00	20,00	+20,00	-20,00	+40,00
Autres	1 085,00	951,00	-140,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	5 337,00	4 964,00	-413,00	0,00	20,00	+20,00	-20,00	+40,00

(en ETP)

Service	Schéma d'emplois (Prévision PAP)	ETP au 31/12/2022 (Prévision PAP)
Administration centrale	+81,00	4 094,00
Autres	0,00	951,00
Total	+81,00	5 045,00

La ligne « Autres » porte principalement sur les effectifs :
- des services à compétence nationale rattachés au programme :

Conduite et pilotage des politiques économiques et financières

Programme n° 218 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

- le SCL (Service commun des laboratoires) 374 ETPT ;
- TRACFIN (Traitement du renseignement et action contre les circuits financiers clandestins) 177 ETPT ;
- l'IGPDE (Institut de la gestion publique et du développement économique) 155 ETPT ;
- l'AIFE (Agence pour l'informatique financière de l'État) 142 ETPT ;
- l'AFA (Agence française anti-corruption) 53 ETPT ;
- de l'autorité administrative indépendante rattachée au programme : ANJ (Autorité nationale des jeux) 63 ETPT.

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	ETPT
02 Expertise, audit, évaluation et contrôle	1 579,00
05 Prestations d'appui et support	2 035,00
07 Pilotage des finances publiques et projets interministériels	610,00
08 Accompagnement du changement de l'action publique	52,00
09 Action sociale ministérielle	688,00
Total	4 964,00

Le programme comprend 4 964 ETPT :

- les effectifs de l'action n° 02 correspondent à 31,8 % de l'ensemble des ETPT du programme ;
- les effectifs de l'action n° 05 correspondent à 41 % de l'ensemble des ETPT du programme ;
- les effectifs de l'action n° 07 correspondent à 12,3 % de l'ensemble des ETPT du programme ;
- les effectifs de l'action n° 08 correspondent à 1 % de l'ensemble des ETPT du programme ;
- les effectifs de l'action n° 09 correspondent à 13,9 % de l'ensemble des ETPT du programme.

RECENSEMENT DU NOMBRE D'APPRENTIS

Nombre d'apprentis pour l'année scolaire 2021-2022 : 90,00

Le recensement correspond au nombre d'apprentis relevant du T2 du ministère pour le programme donné au titre du recrutement pour l'année scolaire 2021-2022.

INDICATEURS DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Les indicateurs de gestion des ressources humaines sont présentés dans la partie « Objectifs et indicateurs de performance » de ce PAP (indicateur 3.3).

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	LFI 2021	PLF 2022
Rémunération d'activité	310 045 574	286 534 870
Cotisations et contributions sociales	199 802 217	194 346 139
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :	146 061 908	140 265 807
– Civils (y.c. ATI)	106 760 347	101 011 984
– Militaires	861 217	600 000
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)	38 440 344	38 653 823
– Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)		
Cotisation employeur au FSPOEIE	60 000	40 000
Autres cotisations	53 680 309	54 040 332

Catégorie	LFI 2021	PLF 2022
Prestations sociales et allocations diverses	7 506 065	7 861 226
Total en titre 2	517 353 856	488 742 235
Total en titre 2 hors CAS Pensions	371 291 948	348 476 428
<i>FDC et ADP prévus en titre 2</i>		

Il est prévu le versement de 1,5 M€ au titre de l'allocation de retour à l'emploi (ARE) à 90 bénéficiaires.

ÉLÉMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
Socle Exécution 2021 retraitée	336,50
Prévision Exécution 2021 hors CAS Pensions	341,49
Impact des mesures de transfert et de périmètre 2021–2022	0,54
Débasage de dépenses au profil atypique :	-5,52
– GIPA	-0,06
– Indemnisation des jours de CET	-1,72
– Mesures de restructurations	-0,10
– Autres	-3,64
Impact du schéma d'emplois	-0,42
EAP schéma d'emplois 2021	-3,50
Schéma d'emplois 2022	3,08
Mesures catégorielles	1,46
Mesures générales	0,08
Rebasage de la GIPA	0,08
Variation du point de la fonction publique	0,00
Mesures bas salaires	0,00
GVT solde	1,80
GVT positif	6,38
GVT négatif	-4,57
Rebasage de dépenses au profil atypique – hors GIPA	5,55
Indemnisation des jours de CET	1,72
Mesures de restructurations	0,11
Autres	3,71
Autres variations des dépenses de personnel	3,51
Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23	1,30
Autres	2,20
Total	348,48

La ligne « Autres » de la rubrique « Débasage de dépenses au profil atypique – hors GIPA » à hauteur de -3,6 M€ comprend :

- -2,6 M€ de rappels sur exercice antérieur ;
- -1,0 M€ d'indemnités pour rupture conventionnelle.

La ligne « Autres » de la rubrique « Rebasage de dépenses au profil atypique – hors GIPA » à hauteur de 3,7 M€ se compose de :

- 2,5 M€ de rappels sur exercice antérieur ;
- 1,0 M€ d'indemnités pour rupture conventionnelle ;
- 0,2 M€ au titre de l'indemnisation des congés non pris des cabinets ministériels.

Par ailleurs, il est prévu de verser au titre de l'indemnité dite de « garantie du pouvoir d'achat » (décret n°2008-539 du 6 juin 2008) un montant de 0,1 M€ au bénéfice de 140 agents.

Conduite et pilotage des politiques économiques et financières

Programme n° 218 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Un glissement vieillesse technicité (GVT) négatif de -4,6 M€, hors pension, est prévu au titre de l'économie naturelle due à l'écart de rémunération entre les effectifs sortants et entrants (-1,3 % de la masse salariale hors pensions). Les personnels du programme connaissent une évolution de leur rémunération liée au GVT positif (effet de carrière). Cette évolution du GVT positif, hors pension, des agents présents a été provisionnée à hauteur de 6,4 M€, soit 1,8 % de la masse salariale.

Le GVT solde ressort ainsi à 1,8 M€, soit 0,5 % de la masse salariale hors CAS.

Les montants inscrits dans la rubrique "Autres variations des dépenses de personnels" à hauteur de 3,5 M€ portent principalement sur les variations liées aux allocations pour perte d'emplois (+0,5 M€), aux recrutements d'apprentis (+0,6 M€) et à la revalorisation salariale des médecins de prévention pour 2022 (+1,2 M€).

Un montant de 0,9 M€ est prévu au titre du financement de la protection sociale complémentaire.

COÛTS ENTRÉE-SORTIE

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
Catégorie A+	99 116	117 821	109 494	82 535	100 474	95 968
Catégorie A	58 641	67 729	63 324	47 723	57 643	53 667
Catégorie B	41 626	47 770	46 107	34 269	41 851	40 046
Catégorie C	28 621	39 305	31 204	22 472	34 469	24 960

Les tableaux ci-dessus font état des estimations des coûts moyens d'entrées et de sorties et des coûts moyens globaux en année pleine. Ces coûts s'entendent charges patronales incluses (hors CAS « Pensions ») et hors prestations sociales.

Les coûts liés aux rémunérations d'activité s'entendent hors charges patronales, hors CAS « Pensions » et hors prestations sociales.

L'évolution des coûts comparée au PLF 2021 s'explique par la mise en cohérence de ces coûts avec les données constatées du RAP 2020.

MESURES CATÉGORIELLES

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2022	Coût	Coût en année pleine
Effets extension année pleine						160 000	320 000
Revalorisation barème indemnitaire secrétaires/assistantes		B et C		07-2021	6	160 000	320 000
Mesures indemnitaires						1 298 370	1 298 370
Bonus des emplois de direction		A+		01-2022	12	371 459	371 459
Introduction part variable contractuels		A+ et A		01-2022	12	926 911	926 911
Total						1 458 370	1 618 370

L'enveloppe de 1,5 M€ permet la revalorisation du barème indemnitaire des secrétaires-assistantes des cabinets (0,16 M€), le réajustement du régime indemnitaire des emplois de direction (0,4 M€) et l'introduction d'une part variable dans le régime de rémunérations des agents contractuels (0,9 M€)

ACTION SOCIALE - HORS TITRE 2

Les crédits concourant à l'action sociale ministérielle sont présentés dans la partie "justification par action" de ce PAP (action 9).

COÛTS SYNTHÉTIQUES

INDICATEURS IMMOBILIERS

Nature	Repère	Libellé	Unité	Administration centrale		Services déconcentrés		Total	
Surface	1	SUB du parc	m ²	413 995		Sans objet		413 995	
	2	SUN du parc	m ²	206 508		Sans objet		206 508	
	3	SUB du parc domanial	m ²	366 459		Sans objet		366 459	
Occupation	4	Ratio SUN / Poste de travail	m ² / PT	12,4		Sans objet		12,4	
	5	Coût de l'entretien courant	€	17 304 450		Sans objet		17 304 450	
	6	Ratio entretien courant / SUB	€ / m ²	41,8		Sans objet		41,8	
Entretien lourd	7	Coût de l'entretien lourd * (parc domanial et quasi-propriété)	€	AE	14 025 639	AE	Sans objet	AE	14 025 639
				CP	17 425 993	CP	Sans objet	CP	17 425 993
	8	Ratio entretien lourd * / SUB (parc domanial et quasi-propriété)	€ / m ²	AE	38,2	AE	Sans objet	AE	38,2
				CP	47,5	CP	Sans objet	CP	47,5

Périmètre : les chiffres mentionnés concernent le périmètre des immeubles, majoritairement de bureaux, de l'administration centrale du ministère de l'économie, des finances et de la relance - dans le cadre du schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) 2019-2023.

(1-2) Surfaces : les surfaces SUB (surface utile brute) et SUN (surface utile nette) sont calculées conformément aux notes de la direction de l'immobilier de l'État concernant les définitions des surfaces, mesurages d'occupation et ratios.

(5) L'entretien courant est de la responsabilité de l'administration occupante. Il recouvre principalement l'exploitation-maintenance (préventive et corrective) relevant de l'occupant ainsi que le matériel technique et les travaux courants, hors travaux d'aménagement des espaces, pour l'ensemble des bâtiments domaniaux et locatifs gérés par l'administration centrale du ministère de l'économie, des finances et de la relance.

(7) L'entretien lourd est de la responsabilité de l'État propriétaire. Il recouvre les opérations au profit d'immeubles domaniaux imputées sur le programme 723 «Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État ».

(8) Le périmètre du ratio entretien lourd / SUB s'applique au parc domanial *stricto sensu*, et diffère de celui retenu pour l'indicateur immobilier du volet performance de ce programme, qui s'applique à l'ensemble du parc.

DÉPENSES PLURIANNUELLES

GRANDS PROJETS INFORMATIQUES

REGROUPEMENT DES CENTRES INFORMATIQUES

Ce projet pluriannuel vise, au fur et à mesure de l'obsolescence des centres informatiques du ministère, à leur rénovation et leur regroupement dans 4 centres ministériels cibles, modernisés, ce qui permet d'optimiser les coûts d'hébergement (immobilier, électricité, climatisation, sécurité / gardiennage). Ces centres ont également une vocation interministérielle affirmée.

L'objectif est de regrouper d'ici 2025 les 45 centres inventoriés sur le périmètre ministériel. La dernière opération programmée est la rénovation et l'extension du *datacentre* de la DGDDI à Toulouse (DNSCE). Les éléments présentés ci-dessous correspondent aux investissements à réaliser grâce à un cofinancement de la DGDDI, du secrétariat général du MEFR, et du FTAP (fonds de transformation pour l'action publique) obtenu en 2020.

Année de lancement du projet	2015
Financement	Directions bénéficiaires d'hébergement
Zone fonctionnelle principale	Gestion des Systèmes d'Information et de Communication

COÛT ET DURÉE DU PROJET

Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2019 et années précédentes		2020 Exécution		2021 Prévision		2022 Prévision		2023 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	0,60	0,60	0,30	0,05	0,12	0,32	18,15	0,69	0,00	17,51	19,17	19,17
Titre 2	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	0,60	0,60	0,30	0,05	0,12	0,32	18,15	0,69	0,00	17,51	19,17	19,17

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	14,50	19,17	+32,19
Durée totale en mois	120	120	0,00

Les efforts de concentration des centres d'hébergement engagés au MEFR depuis 2013 ont produit des résultats très positifs en réduisant à ce stade de 45 à 27 les sites d'exploitation opérationnels.

En particulier, le centre totalement rénové et agrandi d'OSNY dans le cadre du PIA, complètement saturé fin 2018, a démontré l'intérêt économique de concentrer l'hébergement d'une partie de la production informatique d'autres départements ministériels (Justice, Culture et Education Nationale, Cour des Comptes) en plus de toutes les directions

MEFR hors DGFIP. Ces résultats ont conduit le Secrétariat général du ministère, en coordination avec la DGDDI, à proposer de répliquer une opération similaire de rénovation et d'extension du 4^e datacentre cible situé à Toulouse.

Ce projet, outre une attention toute particulière aux impératifs écologiques (cohérente avec la démarche *Bercy Vert*) permet de répondre, à l'ensemble des besoins d'hébergements (hors DGFIP) non satisfaits du ministère, d'ici 2025. Il permet également de réduire sensiblement les risques actuels associés à l'exploitation de datacentres en zone inondable de la Seine. Il réduira les coûts de la location de baies pour les directions de Bercy louant des infrastructures (DGT, INSEE...), et augmentera la résilience globale des 4 datacentre cibles de Bercy en étant localisés hors IDF. Il offrira un hébergement pour d'autres ministères qui ont déjà manifesté leur intérêt.

Ce projet, d'un montant de 18,27 M€, est cofinancé) par le programme 218 (4,135 M€), le programme 302 (4,135 M€) et par le FTAP (10 M€)

Les dépenses réalisées jusqu'en 2019 concernaient le centre d'Osny tandis que 2020 a été l'occasion de réaliser des études à caractère général, puis 2021 des études plus spécifiques concernant le datacentre toulousain. Ces dépenses ont été financées sur le fonds de transformation ministériel du P218

SERVICE A COMPETENCE NATIONALE TRACFIN – SIRANO

Le projet SIRANO concerne la rénovation du système d'information décisionnel de TRACFIN, la cellule de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Dans un contexte marqué par l'augmentation des informations entrantes et la multiplication des catégories et des sources d'information, il vise à améliorer l'efficacité opérationnelle du service. Les applications développées dans le cadre du projet permettront d'exploiter de manière plus efficace les volumes de données dont TRACFIN dispose, en offrant des fonctions d'analyse, de recherche, de croisement de données, de visualisation et de recommandation.

Année de lancement du projet	2014
Financement	P218
Zone fonctionnelle principale	Lutte contre la fraude

COÛT ET DURÉE DU PROJET

Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2019 et années précédentes		2020 Exécution		2021 Prévision		2022 Prévision		2023 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	9,20	9,20	0,60	0,40	0,70	0,95	0,70	0,95	0,65	0,35	11,85	11,85
Titre 2	2,20	2,20	0,30	0,30	0,30	0,30	0,30	0,30	0,30	0,30	3,40	3,40
Total	11,40	11,40	0,90	0,70	1,00	1,25	1,00	1,25	0,95	0,65	15,25	15,25

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	8,95	15,25	+70,35
Durée totale en mois	36	109	+202,78

L'allongement du projet et l'augmentation de son coût résultent de difficultés techniques d'intégration des différentes « briques » du nouveau Système d'Information (SI), de la complexité plus forte que prévue à reprendre les données du SI existant, et de plusieurs résultats de prototypage non concluants ayant entraîné des délais de réalisation supplémentaires.

Ces difficultés ont conduit à une réorientation stratégique du projet en avril 2019, qui donne ses premiers résultats depuis le printemps 2020 :

- les fonctionnalités et l'ergonomie de la principale application métier de TRACFIN (STARTRAC) évoluent en continu,
- une fonctionnalité de priorisation intelligente du flux de déclarations de soupçons entrantes a été mise en œuvre,
- la mise en qualité des données métier contenues dans la base de données de STARTRAC a été initiée (suppression des doublons de personnes etc.)

Par la suite, le projet SIRANO permettra :

- une réécriture de cette application sur un socle technologique plus récent et donc plus pérenne,
- des fonctionnalités de détection automatique de phénomènes d'intérêt dans le corpus des déclarations de soupçon reçues par TRACFIN.

TNCP

Ce projet, porté conjointement par la direction des affaires juridiques (DAJ), la direction des achats de l'Etat (DAE) et l'AIFE (Agence pour l'informatique financière de l'Etat) a pour objectif de simplifier la vie des acheteurs et des entreprises, notamment celle des TPE/PME, en proposant une offre de services numériques permettant une dématérialisation de bout en bout de la chaîne de la commande publique et en exploitant les données des marchés. Les premiers bénéficiaires en seront les utilisateurs de la plateforme des achats de l'Etat (PLACE) et ceux de profils mutualisés.

Le projet, dont le coût total estimé est de 16,272 M€, se déroule sur la période 2020-2022. A terme, il devrait permettre de rendre interopérables les profils d'acheteur avec les autres systèmes d'information (SI) de la chaîne de la commande publique (ex : gestion financière, contrôles, archivage) et de développer une nouvelle économie des marchés publics, devenue entièrement numérique, capitalisant sur la donnée, plus sûre et plus performante en matière d'achats. Ses objectifs sont plus précisément :

- d'accélérer le processus de la complète dématérialisation des marchés publics,
- de générer des économies de fonctionnement importantes, pour les acheteurs comme pour les opérateurs économiques,
- de favoriser la professionnalisation de la fonction Achats,
- de permettre l'émergence de nouveaux services autour de l'open data.

Année de lancement du projet	2017
Financement	P218
Zone fonctionnelle principale	Ressources Humaines

COÛT ET DURÉE DU PROJET

Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2019 et années précédentes		2020 Exécution		2021 Prévision		2022 Prévision		2023 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	0,00	0,00	3,77	1,56	4,52	5,03	4,07	5,77	0,00	0,00	12,36	12,36
Titre 2	0,00	0,00	1,34	1,34	1,48	1,48	1,09	1,09	0,00	0,00	3,91	3,91
Total	0,00	0,00	5,11	2,90	6,00	6,51	5,16	6,86	0,00	0,00	16,27	16,27

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	15,81	16,27	+2,93
Durée totale en mois	36	36	0,00

Le projet a bénéficié d'un financement de 9,180 M euros au titre du Fonds de transformation de l'action publique (FTAP, Titre 3, P349). A mi-projet, le coût total du projet (+1%) est stable et le financement FTAP reste identique au niveau initial.

La légère augmentation du coût total s'explique essentiellement par une augmentation des dépenses de personnel sur 2020-2021 (+0,155 M euros, soit +4%) due au pilotage de développements non planifiés, notamment l'intégration d'un nombre plus important que prévu de formulaires d'avis de publicité. L'enveloppe FTAP a été maintenue à son niveau initial par des transferts entre lignes budgétaires.

Si l'année 2020 a été consacrée aux chantiers initiaux, tels que la réalisation d'un standard numérique d'échange de la commande publique, 2021 a permis le lancement et l'avancement des principaux développements pour mettre en place l'interopérabilité des SI. L'ensemble des services et outils nécessaires à cette dernière seront finalisés et déployés en 2022.

Le projet TNCP génère des gains sur la performance des achats et des gains ETP pour l'État, mais aussi pour les autres acheteurs publics. Ces économies diffuses sont portées par :

- une gestion des marchés simplifiée et plus efficace à travers la dématérialisation complète du processus de la passation (suppression des ressaisies, diminution de la charge administrative, réduction des délais de passation).
- une plus grande concurrence des opérateurs économiques et donc des prix plus bas à qualité égale.
- une amélioration de la performance des achats grâce à une meilleure exploitation de l'information (données fournisseurs, open data des marchés).
- une mutualisation des développements des outils et services (interopérabilité).

ÉCHÉANCIER DES CRÉDITS DE PAIEMENT (HORS TITRE 2)

ESTIMATION DES RESTES À PAYER AU 31/12/2021

Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2020 (RAP 2020)	Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2020 y.c. travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2020	AE (LFI + LFRs) 2021 + reports 2020 vers 2021 + prévision de FdC et AdP	CP (LFI + LFRs) 2021 + reports 2020 vers 2021 + prévision de FdC et AdP	Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2021
295 906 557	277 464 846	443 604 586	474 191 367	257 235 651

ÉCHÉANCIER DES CP À OUVRIR

AE	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP au-delà de 2024
Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2021	CP demandés sur AE antérieures à 2022 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2023 sur AE antérieures à 2022	Estimation des CP 2024 sur AE antérieures à 2022	Estimation des CP au-delà de 2024 sur AE antérieures à 2022
257 235 651	83 320 727 0	80 000 000	50 000 000	43 914 924
AE nouvelles pour 2022 AE PLF AE FdC et AdP	CP demandés sur AE nouvelles en 2022 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2023 sur AE nouvelles en 2022	Estimation des CP 2024 sur AE nouvelles en 2022	Estimation des CP au-delà de 2024 sur AE nouvelles en 2022
372 110 286 4 000 000	315 860 287 4 000 000	27 000 000	18 250 000	11 000 000
Totaux	403 181 014	107 000 000	68 250 000	54 914 924

CLÉS D'OUVERTURE DES CRÉDITS DE PAIEMENT SUR AE 2022

CP 2022 demandés sur AE nouvelles en 2022 / AE 2022	CP 2023 sur AE nouvelles en 2022 / AE 2022	CP 2024 sur AE nouvelles en 2022 / AE 2022	CP au-delà de 2024 sur AE nouvelles en 2022 / AE 2022
85,04 %	7,18 %	4,85 %	2,92 %

Le montant des engagements non couverts par des paiements à la fin 2021 devrait s'établir à 257,23 M€, en baisse de 38,7 M€ par rapport aux engagements non couverts à fin 2020,

Ce montant tient compte :

- des baux pluriannuels;
- des marchés pluriannuels conclus notamment dans les domaines immobiliers, informatiques et logistiques;
- des engagements restant à couvrir principalement liés aux calendriers des projets informatiques (AIFE, Informatique des services centraux, TRACFIN et CISIRH), à la DITP et au service commun des laboratoires.

Les engagements non couverts à fin 2021 relèvent à près de 60% de dépenses immobilières et logistiques et près de 30% de dépenses informatiques.

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION 20,7 %**02 – Expertise, audit, évaluation et contrôle**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	156 192 349	21 977 733	178 170 082	280 000
Crédits de paiement	156 192 349	22 736 772	178 929 121	280 000

EFFECTIFS

Catégorie d'emplois	ETPT
Catégorie A+	401
Catégorie A	733
Catégorie B	315
Catégorie C	130
Total	1 579

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	156 192 349	156 192 349
Rémunérations d'activité	100 793 923	100 793 923
Cotisations et contributions sociales	53 841 944	53 841 944
Prestations sociales et allocations diverses	1 556 482	1 556 482
Dépenses de fonctionnement	17 567 733	18 542 972
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	17 567 733	18 542 972
Dépenses d'investissement	4 410 000	4 193 800
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	4 410 000	4 193 800
Total	178 170 082	178 929 121

L'action n° 02 a pour finalité de contribuer à une gestion rigoureuse et efficace du secteur public et de l'utilisation des ressources publiques, au moyen d'audits, d'avis et de contrôles destinés à éclairer les décideurs publics. Elle porte également les moyens de structures de régulation, d'expertise et de contrôle, de prévention et de lutte contre certaines formes de fraude financière.

Cette action est mise en œuvre par l'inspection générale des finances (IGF), le service du contrôle général économique et financier (CGEFI), la commission interministérielle de coordination des contrôles (CICC), la commission de certification des comptes des organismes payeurs des dépenses financées par les Fonds européens agricoles (CCCOP), le conseil de normalisation des comptes publics (CNoCP), l'autorité nationale des jeux (ANJ) et

Conduite et pilotage des politiques économiques et financières

Programme n° 218 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

l'observatoire des jeux. Elle intègre également les moyens de TRACFIN et de la direction des affaires juridiques, ainsi que du service commun des laboratoires (SCL) et de l'agence française anticorruption (AFA).

Le remboursement des agents mis à disposition des organismes extérieurs à l'administration, dont l'activité relève du programme, est également retracé sur cette action.

L'action 02 bénéficie d'attributions de produits au titre de la rémunération de prestations fournies par les laboratoires de l'Etat au profit d'acteurs privés ou d'autres administrations.

DEPENSES SPECIFIQUES LIEES AUX ACTIVITES DES CORPS ET INSTANCES DE CONTRÔLE : 0,39 M€ EN AE ET EN CP**DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	394 091	394 130

Ces crédits recouvrent les dépenses de fonctionnement de l'inspection générale des finances et du contrôle général économique et financier.

Les crédits alloués à l'**inspection générale des finances** concernent les déplacements effectués dans le cadre des missions conduites par l'inspection, ainsi que des dépenses de formation, de documentation, d'abonnement et d'accès aux bases de données. Ils peuvent couvrir également des dépenses de modernisation du service (informatique, coaching, communication, etc.). Les crédits de l'IGF s'élèveront en 2022 à 0,29 M€ en AE et en CP.

Les crédits alloués au **contrôle général économique et financier (CGefi)** lui permettent d'assurer ses missions, notamment le contrôle de plus de 400 entreprises et organismes publics dans lesquels l'État possède des intérêts (entreprises, établissements publics, GIP...) ou qui ont la qualité d'opérateurs de politiques publiques, relevant de secteurs souvent à forts enjeux.

Les compétences du CGefi en matière d'audit et de conseil en font également un service de référence tant pour la maîtrise des risques que pour la modernisation de l'action publique et l'évaluation des politiques publiques.

Pour renforcer sa performance dans ses différents domaines d'intervention, la mission des audits du CGefi a souhaité bénéficier d'un accompagnement dans l'audit de l'environnement numérique. Les crédits du CGefi s'élèveront en 2022 à 0,1 M€ en AE et en CP.

L'AGENCE FRANCAISE ANTICORRUPTION: 0,35 M€ EN AE ET EN CP**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	350 000	350 000

La loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique a notamment confié à l'AFA le soin de contrôler la qualité et l'efficacité des procédures mises en œuvre au sein des administrations de l'Etat, des collectivités territoriales, de leurs établissements publics et sociétés d'économie mixte, et des associations et fondations reconnues d'utilité publique pour prévenir et détecter les faits de corruption, de trafic d'influence, de concussion, de prise illégale d'intérêt, de détournement de fonds publics et de favoritisme.

Les 350 000 € alloués à l'Agence française anticorruption (AFA) au titre du PLF 2022 sont destinés à couvrir les dépenses d'expertise diligentées par l'AFA, la loi prévoyant expressément la possibilité pour l'Agence de recourir à des experts et personnes ou autorités qualifiées pour mener à bien ses missions de conseil et de contrôle.

La budgétisation 2022 permet notamment de répondre aux demandes de l'AFA afin d'assurer la prise en charge des nouvelles missions qui lui sont confiées par la loi dans le cadre de l'organisation des JOP de Paris en 2024 et de la Coupe du monde de Rugby organisée en France en 2023.

L'AUTORITÉ NATIONALE DES JEUX (ANJ) : 3,18 M€ EN AE ET 3,85 M€ EN CP

Conduite et pilotage des politiques économiques et financières

Programme n° 218 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	3 183 642	3 849 642

Créée par la loi du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises (PACTE) et l'ordonnance du 2 octobre 2019, l'Autorité nationale des jeux (ANJ) s'est substituée en juin 2020 à l'Autorité de régulation des jeux en ligne (ARJEL). Les missions qui lui sont confiées concernent l'intégralité du secteur des jeux d'argent et de hasard (l'ANJ régule désormais près de 80% du marché des jeux d'argent contre 11% auparavant), avec l'appui du ministère de l'Intérieur s'agissant des casinos terrestres :

- la prévention du jeu excessif ou pathologique et la protection des mineurs ;
- l'intégrité, la fiabilité et la transparence des opérations de jeux ;
- la prévention des activités frauduleuses ou criminelles ainsi que le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme ;
- le développement équilibré et équitable entre les différentes filières de jeu ;
- la lutte contre l'offre illégale de jeux.

Tous les acteurs, en monopole ou en concurrence sur le marché français, tous les types de jeux autorisés (loteries, paris hippiques, paris sportifs, poker) sont régulés par l'ANJ qui est en charge d'un domaine de régulation très étendu (plus de 48 milliards d'euros de mises) et diversifié.

L'ANJ a repris la gestion du fichier des interdictions volontaires de jeux en 2021, précédemment assurée par le Ministère de l'Intérieur. L'extension de son périmètre d'intervention et de ses missions de régulation conduisent l'Autorité à renforcer ses actions sur certaines thématiques structurantes (comme le renforcement de la lutte contre l'offre illégale, la construction d'une doctrine relative à la stratégie promotionnelle et publicitaire des opérateurs, l'opérationnalité de la notion d'équilibre des filières), ce qui justifie les crédits alloués en 2022.

TRACFIN : 5,10 M€ EN AE ET 4,87 M€ EN CP**DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	2 040 000	1 949 200

Ces dépenses concernent le fonctionnement récurrent du système d'information, essentiellement :

- la souscription auprès des éditeurs des logiciels constitutifs du système d'information ;
- la maintenance des équipements (serveurs, baies de stockage, équipements réseau etc.) ;
- la maintenance logicielle des applications métier développées spécifiquement pour les besoins du service.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	3 060 000	2 923 800

Les crédits d'investissement demandés pour 2022 concernent la réalisation de projets applicatifs tels que :

- la rénovation progressive de l'applicatif STARTRAC, afin de délivrer les plus-values attendues du projet SIRANO,
- l'évolution du portail de télé-déclaration ERMES ;
- le développement de nouveaux applicatifs métier permettant d'accroître l'efficacité opérationnelle des agents du service ;

- le renforcement des capacités d'analyse de données (*data science*).

Les dépenses d'investissement concernent également le développement de projets d'infrastructure et de sécurité des systèmes d'information, du fait de la sensibilité des données manipulées par TRACFIN.

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES (DAJ) : 4,7 M€ EN AE ET 4,4 M€ EN CP

La DAJ intervient au profit des directions et services du ministère de l'économie, des finances et de la relance, du ministère de la transformation et de la fonction publiques, et, le cas échéant, des autres administrations de l'État et leurs établissements publics, des acteurs de l'achat public (fournisseurs, prestataires de service, entreprises, notamment les PME, collectivités locales), ainsi que des agents du ministère (protection juridique dans le cadre de l'article 11 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983). La DAJ assure une fonction normative, contentieuse, d'expertise et de coordination. Elle exerce en particulier les fonctions d'Agent judiciaire de l'État dans son monopole légal (article 38 de la loi n° 55-366 du 3 avril 1955) de représentation de l'État devant les juridictions judiciaires, hors matières domaniales et fiscales.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	4 700 000	4 400 000

La dotation de la DAJ pour 2022 est de 4,70 M€ en AE et 4,40 M€ en CP.

Ces crédits sont destinés à couvrir les dépenses visant essentiellement à assurer la défense de l'Etat devant les juridictions, qu'il s'agisse de dossiers contentieux récurrents, dont le volume est structurellement important (en particulier agressions d'agents publics, accidents corporels et matériels, indemnités pour détention provisoire, ...) ou de dossiers spécifiques ou à forts enjeux exposant à des dépenses unitaires très élevées (défense de l'État dans un contentieux devant les juridictions américaines par exemple). Ces crédits couvrent également les dépenses engagées sur des conventions d'honoraires au titre de la protection fonctionnelle des agents publics ou, plus marginalement, de consultations pour des dossiers sensibles.

Les dépenses relatives au contentieux correspondent :

- pour 80 %, à des honoraires d'auxiliaires de justice (avocats, huissiers, experts) et à des frais d'actes et d'instances (significations, assignations, consignations, droits et taxes, etc.) ;
- pour 20 %, à des dépens et des condamnations civiles, administratives et européennes.

L'évaluation de la dépense est particulièrement difficile en matière de frais de justice, la DAJ ne pouvant apprécier, pour une année donnée, le nombre de contentieux à naître, leur typologie, leur complexité, leur rythme et leur durée. Pour 2022, il est toutefois possible d'anticiper le maintien à un niveau élevé des dépenses, en raison de la multiplication des instances judiciaires et administratives, en particulier celles en rapport avec les attentats terroristes des dernières années, les agressions des forces de l'ordre et des surveillants pénitentiaires, les indemnités pour détention provisoire et de l'ouverture de nouveaux contentieux impliquant des frais unitaires très élevés (concession minière).

SERVICE COMMUN DES LABORATOIRES : 7,00 M€ EN AE ET 7,62 M€ EN CP

Quatre missions complémentaires sont dévolues au SCL : analyser, appuyer, coopérer, développer. Ces missions, dont l'exercice pertinent de chacune enrichit l'exercice des autres, s'exercent au profit des deux directions générales de rattachement du SCL que sont la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) et la Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI). Le SCL réalise également des analyses pour des tiers, qu'il s'agisse d'autres administrations nationales, (Direction Générale de l'Alimentation - DGAL, Direction Générale de la Protection des Risques - DGPR, Agence Nationale de la Sécurité Sanitaire des Aliments - ANSES, Agence Nationale de Sécurité du Médicament - ANSM, gendarmerie, police, justice, etc.) ou d'autres États membres de l'Union européenne, ou, d'entités privées, notamment de groupements professionnels.

L'activité des laboratoires est structurée autour de Pôles de Compétence Nationaux (PCN), qui sont des laboratoires de référence dans leur domaine.

Les champs d'intervention des laboratoires du SCL sont très étendus, ils couvrent :

- pour la DGCCRF : la sécurité alimentaire, la sécurité des produits et matériels industriels, la loyauté des marchandises et de leur présentation (produits alimentaires ou non) ;
- pour la DGDDI : les produits soumis à fiscalité, la régulation des échanges commerciaux, la lutte contre la fraude (stupéfiants, contrefaçons, substances dopantes, conformité des produits, etc.), la protection de la santé publique et de l'environnement.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	5 650 000	6 350 000

Les dépenses de fonctionnement du service commun des laboratoires concernent :

- le fonctionnement courant des onze laboratoires du réseau et de l'unité de direction (4,5 M€ en AE et en CP) permettant notamment le financement des frais d'analyse, des achats, du renouvellement des petits matériels, de l'entretien des locaux et des frais immobiliers ;
- le financement des dépenses d'analyses sous-traitées (0,5 M€ en AE et en CP) portant sur les produits et matériels industriels qui sont confiés à des laboratoires extérieurs lorsque le réseau ne dispose pas des compétences et des matériels nécessaires ;
- le coût de formation des agents (0,15 M€ en AE et en CP) ;
- les frais en matière d'hygiène et de sécurité (0,15 M€ en AE et en CP) ;
- l'accréditation des analyses (0,35 M€ en AE et en CP) ;
- le paiement des marchés du gaz et de l'électricité (0,7 M€ en CP)

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'Etat	1 350 000	1 270 000

Les dépenses d'investissement (1,35 M€ en AE et 1,27 M€ en CP) permettent au service commun des laboratoires de financer l'acquisition et le renouvellement de matériels scientifiques répondant aux exigences accrues en lien avec l'évolution réglementaire nationale et européenne, notamment en matière de protection des consommateurs (sécurité et loyauté alimentaire) et des entreprises (lutte contre la contrefaçon, régimes économiques), de respect de normes environnementales (réglementation européenne REACH) et de lutte contre la fraude (stupéfiants, nouvelles substances psychoactives, produits du tabac).

DÉPENSES DIVERSES : 1,25 M€ EN AE ET EN CP

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	1 250 000	1 250 000

Ces crédits sont destinés à assurer le remboursement d'agents mis à disposition des organismes extérieurs à l'administration dont l'activité relève du programme (ces dépenses sont imputées sur l'action n°02 pour des raisons d'unité de gestion).

Conduite et pilotage des politiques économiques et financières

Programme n° 218 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ACTION 38,4 %**05 – Prestations d'appui et support**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	209 928 964	120 278 188	330 207 152	3 220 000
Crédits de paiement	209 928 964	159 949 603	369 878 567	3 220 000

EFFECTIFS

Catégorie d'emplois	ETPT
Catégorie A+	132
Catégorie A	717
Catégorie B	818
Catégorie C	368
Total	2 035

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	209 928 964	209 928 964
Rémunérations d'activité	108 412 553	108 412 553
Cotisations et contributions sociales	100 438 573	100 438 573
Prestations sociales et allocations diverses	1 077 838	1 077 838
Dépenses de fonctionnement	114 082 188	153 753 603
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	114 082 188	153 753 603
Dépenses d'investissement	5 900 000	5 900 000
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	5 900 000	5 900 000
Dépenses d'intervention	296 000	296 000
Transferts aux autres collectivités	296 000	296 000
Total	330 207 152	369 878 567

Cette action a pour objet d'apporter aux services centraux du ministère de l'économie, des finances et de la relance le support et l'appui de services mutualisés qui permettent des économies d'échelle et s'inscrivent dans une logique de professionnalisation accrue (centres de prestations mutualisés, contrats de service).

Fonctions support des services centraux

Le service de l'environnement professionnel du Secrétariat général assure l'ensemble des fonctions support de l'administration centrale et des cabinets ministériels, soit en qualité de prestataire de services dans les domaines informatique, logistique et immobilier, soit en recourant à des acteurs extérieurs qu'il pilote et contrôle.

La sous-direction «ressources humaines de l'administration centrale» du secrétariat général assure la gestion des personnels appartenant aux corps d'administration centrale et celle des personnels non titulaires de l'administration centrale. Elle élabore la politique de formation pour l'administration centrale. Elle définit les règles générales de gestion en veillant à leur respect par les directions et services. Elle favorise les évolutions professionnelles des agents.

Le Secrétariat général assure également des prestations financières pour les services centraux des ministères, à l'exception de la direction générale des douanes et droits indirects, de la direction générale des finances publiques, et, le cas échéant, de services à compétence nationale et autorités administratives indépendantes relevant des ministères économiques et financiers.

Fonctions d'appui au niveau ministériel

Parallèlement, le Secrétariat général exerce des fonctions d'appui au bénéfice de l'ensemble des services ministère de l'économie, des finances et de la relance, mais également de l'ensemble des administrations de l'État. En matière immobilière, le secrétariat général assure pour le compte des directions et services des prestations de maîtrise d'ouvrage, d'assistance à la maîtrise d'ouvrage et d'expertise. En outre, il est compétent pour toutes les opérations supérieures à un million d'euros et celles intéressant plusieurs directions.

L'institut de la gestion publique et du développement économique (IGPDE), service à compétence nationale rattaché au Secrétariat général, définit l'essentiel de l'offre de formation inter-directionnelle et ouvre un certain nombre de ses actions aux fonctionnaires des autres ministères.

Le financement des actions de communication, mises en œuvre par le service de la communication (SIRCOM) du Secrétariat général, bénéficie de fonds de concours et d'attributions de produits perçus au titre de la rémunération de certaines prestations de service.

L'INFORMATIQUE DES SERVICES CENTRAUX : 30,83 M€ EN AE ET 31,42 M€ EN CP

La sous-direction informatique du service de l'environnement professionnel du Secrétariat général conçoit et met en œuvre, pour les directions et services de l'administration centrale, et en concertation avec eux, la politique de développement des technologies de l'information y compris audiovisuelle, de l'informatique, de la téléphonie et du travail en réseau.

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	30 830 000	31 420 000

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

1- Les dépenses de fonctionnement courant : 21,33 M€ en AE et 21,83 M€ en CP

	AE	CP
Services bureautiques	10 219 000,00	10 819 000,00
Achats de matériels bureautiques et logiciels	1 780 000,00	1 780 000,00
Dépenses audiovisuelles	2 600 000,00	2 600 000,00
Dépenses d'assistance et de support	3 229 000,00	3 229 000,00
Dépenses de téléphonie	2 610 000,00	2 560 000,00
Dépenses d'impression	-	650 000,00
Services d'infrastructures	6 027 000,00	6 027 000,00
Dépenses de sécurité	797 000,00	797 000,00
Exploitation des serveurs	3 250 000,00	3 250 000,00
Réseau de données	1 980 000,00	1 980 000,00
Services applicatifs	4 882 000,00	4 782 000,00
Maintenance des applications	4 382 000,00	4 282 000,00
Contribution SIRH Sirhius	500 000,00	500 000,00
Services mutualisés	206 000,00	206 000,00
Communication	26 000,00	26 000,00

Conduite et pilotage des politiques économiques et financières

Programme n° 218 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Gouvernance	180 000,00	180 000,00
TOTAL	21 334 000,00	21 834 000,00

Suite à la crise sanitaire, et selon les prescriptions interministérielles, le MEFR a revu sa politique en termes de nomadisme avec un objectif d'équipement de 100% des agents exerçant des missions pouvant être assurées en télétravail avec du matériel nomade.

En 2022, cette politique sera consolidée, tout en effectuant en parallèle le renouvellement des ultras portables de plus de quatre ans, dans un contexte tendu sur le marché mondial de la production des équipements qui favorise l'augmentation des coûts.

Les solutions de collaboration à distance (Visio-conférence, audioconférence, webconférence) mises en place lors de la crise sanitaire continuent d'être déployées et ont un fort impact budgétaire.

De même, l'utilisation accrue des audioconférences et de la téléphonie fixe génèrent des dépenses supplémentaires.

Concernant les dépenses d'impression, l'engagement quadriennal a été effectué en 2019 à l'occasion du déploiement du marché Solimp3. Les paiements devraient être lissés sur la durée complète du marché.

Les dépenses d'infrastructure sont impactées par le marché d'assistance à l'exploitation des serveurs, qui sera engagé pour un an en 2022 (l'engagement précédent portait sur une durée de deux ans, en 2020).

La maintenance des applications est en légère augmentation par rapport aux années précédentes du fait d'un besoin et d'une exigence accrue de maintien en conditions de sécurité des applications. Elle porte sur des montées de version plus régulières et plus systématiques du socle logiciel et technique.

2- Les projets informatiques déjà engagés et poursuivis en 2022 : 3,50 M€ en AE et 3,59 M€ en CP

	AE	CP
Projets bureautiques	685 000,00	575 000,00
<i>Dont projet architecture TRIARI</i>	600 000,00	400 000,00
Développement de projets applicatifs	1 775 000,00	1 975 000,00
<i>Dont Outils collaboratifs</i>	200 000,00	200 000,00
<i>Dont projet archives physiques SEP2</i>	150 000,00	150 000,00
<i>Dont LEGACY</i>	400 000,00	400 000,00
Développement de projets d'infrastructures	400 000,00	400 000,00
<i>Dont projet extension Osny Rempart</i>	300 000,00	300 000,00
Développement de projets services mutualisés	636 000,00	636 000,00
<i>Dont projets DSI</i>	500 000,00	500 000,00
TOTAL	3 496 000,00	3 586 000,00

Les principaux projets sont :

- Outils collaboratifs, une démarche qui regroupe plusieurs projets d'applications de communication et collaboration à distance fortement demandées pendant la crise sanitaire.
- La refonte du SI de gestion des archives physiques du ministère, porté par la sous-direction cadre de vie du Secrétariat général, a été lancée fin 2019 et se poursuit en 2022.
- Le projet Legacy, qui porte des dépenses de maintenance ou de remplacement d'applications vieillissantes.
- Architecture TRIARI (infrastructures audiovisuelles), qui vise à remplacer les infrastructures obsolètes permettant la couverture audiovisuelle des événements organisés notamment au centre de conférence Pierre Mendès France ou à l'hôtel des ministres (câblage vidéo, connexion à la régie centrale et vidéoprojecteurs). Cette modernisation permettra en particulier de couvrir les événements liés à la Présidence française du Conseil de l'Union européenne qui se tiennent à Bercy.

3- Les nouveaux projets : 6 M€ en AE et 6 M€ en CP

	AE	CP
Migration suite bureautique microsoft	2 400 000,00	2 400 000,00
Téléphonie sur IP	1 000 000,00	1 000 000,00
Modernisation infrastructures audiovisuelles	600 000,00	600 000,00
Enveloppe pour nouveaux projets	2 000 000,00	2 000 000,00
TOTAL	6 000 000,00	6 000 000,00

Les mesures nouvelles sont :

- La migration de la suite Microsoft Office 2013 à la version supérieure.
- La mise en œuvre de la téléphonie sur IP avec de nouvelles plateformes techniques dans le cadre du chantier de recâblage de l'administration centrale.
- La modernisation complémentaire des infrastructures audiovisuelles, dont la rénovation des salles de réunion et de la salle de conférence du centre d'activités sociales et culturelles (renouvellement des éclairages notamment).
- Une enveloppe pour les nouveaux projets applicatifs lancés en 2022 au bénéfice des directions de l'administration centrale.

L'IMMOBILIER ET LA LOGISTIQUE DES SERVICES CENTRAUX : 77,94 M€ EN AE ET 116,95 M€ EN CP

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	72 041 527	111 048 244
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'Etat	5 900 000	5 900 000
Transfert aux autres collectivités		
Total	77 941 527	116 948 244

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT :

1) Les dépenses de fonctionnement immobilier des services centraux : 54,27 M€ en AE et 93,27 M€ en CP

Nature des dépenses	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Exploitation et sécurité des locaux	8 378 036	20 329 922
Travaux	9 358 793	9 412 063
Fonctionnement immobilier	36 529 886	63 531 413
Total	54 266 714	93 273 398

La gestion du parc immobilier s'inscrit dans le schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) arrêté pour la période 2019-2023 dont le périmètre et les objectifs ont été élargis par rapport au SPSI précédent.

Au 1^{er} janvier 2021, le parc immobilier de l'administration centrale du ministère de l'économie, des finances et de la relance comprend 22 bâtiments domaniaux et 16 bâtiments locatifs ; 13 d'entre eux sont implantés à Paris et 25 hors de Paris.

Les orientations retenues portent sur l'optimisation des implantations et l'utilisation des espaces, sur la modernisation des espaces de travail et l'amélioration de l'exploitation des bâtiments.

Dans ce cadre, les crédits dédiés à la gestion immobilière regroupent les dépenses de fonctionnement et d'entretien courant des bâtiments, ainsi que les coûts d'exploitation et de sécurité des locaux.

Les crédits consacrés au fonctionnement immobilier couvrent le financement des loyers et des charges des

implantations locatives et des taxes affectant principalement les implantations domaniales. Ils financent également les dépenses de fluides, d'exploitation et de maintenance des installations techniques, ainsi que les achats liés à l'entretien des divers matériels. Ces crédits assurent également le financement des opérations de restructuration des services et de rénovation des espaces communs de travail prévues dans le cadre du SPSI (déménagements et achats de mobilier). Ils comprennent enfin les dépenses de travaux d'entretien courant de l'ensemble des bâtiments et les dépenses relatives à l'exploitation et la sécurité des locaux (accueil, gardiennage, sécurisation des bâtiments, multi services et hygiène des locaux - nettoyage, traitement et évacuation des déchets).

2) Les dépenses de logistique des services centraux : 17,77 M€ en AE et en CP

Nature des dépenses	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Prestations de soutien et d'appui	17 774 813	17 774 846
Total	17 774 813	17 774 846

Ces dépenses correspondent à la mise en œuvre de prestations très diversifiées destinées à assurer le fonctionnement des services centraux et des cabinets ministériels.

Elles se répartissent en dépenses de transport, déplacements, distribution du courrier, impression, reprographie, fournitures de bureau, traduction et interprétariat, frais de réception et représentation, gestion des salles de réunion, abonnement, documentation, archives et études.

Les dépenses de logistique sont caractérisées par leur hétérogénéité et par le niveau élevé de dépenses liées à des marchés publics (86% des achats - environ 200 marchés, contrats et conventions).

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT : 5,90 M€ EN AE ET EN CP

S'agissant de l'immobilier, le calendrier révisé du projet de rénovation du bâtiment Vincent Auriol prévoit une dépense à hauteur de 5,80 M€ en AE et CP pour l'année 2022. Les études préalables aux travaux seront lancées au cours du second semestre 2021.

En matière de logistique, les dépenses d'investissement, estimées à 0,10 M€ en AE et CP, relèvent de dépenses d'équipement liées principalement à l'achat de véhicules au titre du renouvellement du parc automobile du ministère.

INSTITUT DE LA GESTION PUBLIQUE ET DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (IGPDE) : 3,22 M€ EN AE ET 3,30 M€ EN CP.

Service à compétence nationale rattaché au secrétariat général du ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance, l'IGPDE assure la quasi-totalité de l'offre de formation continue sur le cœur des métiers de l'administration centrale du ministère. Trois orientations stratégiques majeures sous-tendent son action : développer les compétences, proposer des contenus pédagogiques répondant aux besoins d'aujourd'hui et de demain, et renforcer la qualité de l'offre de formation.

A la fois objet et vecteur de la transformation de l'action publique, l'institut s'attache à permettre la pleine mobilisation du levier numérique, que ce soit au travers de la construction et du déploiement d'une offre renforcée de formation en ligne, ou via la pérennisation de nouvelles actions de formation dans ce domaine (Cycle supérieur du numérique, Passeport numérique, Semaine du numérique, ...). Il contribue également à la transformation managériale et à la modernisation de la fonction RH, notamment par le biais d'une offre enrichie en faveur de l'encadrement supérieur (Université des cadres, Quinzaine des cadres supérieurs, Bercy+, etc.).

De même, l'IGPDE est fortement impliqué dans l'élaboration et la mise en œuvre du « schéma directeur pour la formation professionnelle tout au long de la vie » (SDFPTLV), cadre stratégique de la formation continue des agents de l'Etat élaboré par la DGAFP. Largement ouverte à l'interministériel, son offre de formation évolutive répond aux besoins de professionnalisation des métiers transversaux (filière RH, achat public, chaîne immobilière, notamment), de renforcement des compétences dans les domaines de l'économie et de la gestion publique (gestion budgétaire et comptable, audit comptable et financier, contrôle de gestion) et de spécialisation thématique (par exemple, en

perspective de la Présidence française du Conseil de l'Union européenne, PFUE 2022). Enfin, une part importante de son activité ouverte aux autres départements ministériels relève de la préparation aux concours (pré-INSP, INSP, IRA).

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	3 224 661	3 299 359

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT :

Les dépenses de formation *stricto sensu* sont estimées à 2,91 M€ en AE et 3 M€ en CP (dont 2,30 M€ en AE et 2,38 M€ en CP pour les actions de formation continue et 0,61 M€ en AE et en CP pour les préparations aux concours et aux examens professionnels).

Les dépenses de fonctionnement de l'institut sont estimées à 0,31 M€ en AE et 0,30 M€ en CP.

SERVICE DE LA COMMUNICATION (SIRCOM) : 5,50 M€ EN AE ET EN CP

Le service de la communication (SIRCOM) du ministère de l'économie, des finances et de la relance poursuit deux finalités complémentaires : d'une part, fournir aux cabinets ministériels les moyens d'exercice de leur action dans le domaine de la communication et, d'autre part, mettre en œuvre une communication institutionnelle tournée vers l'externe (entreprise, relais professionnels et sociaux, particuliers) et en interne auprès des agents.

Le SIRCOM finance également des actions de communication pour le ministère de la transformation et de la fonction publique.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	5 500 000	5 500 000

L'essentiel du budget de communication concerne les campagnes de communication publicitaires (1,2 M€) à la télévision, en radio, presse ou sur internet à la demande des ministres (campagne sur le plan de relance, soutien aux réformes gouvernementales, semaine de l'industrie etc...), les études et sondages (0,40 M€), la presse et veille médias pour 1,5 M€ (panorama de presse électronique, veilles presse, audiovisuelle et internet à destination des cabinets ministériels), poste budgétaire en hausse du fait des sujets d'actualité nombreux et sensibles (crise sanitaire, veille sur les vaccins anti-Covid etc), les actions éditoriales pour 0,3 M€ (Bercy info entreprises et particuliers, lettres électroniques, bases de données photo), l'hébergement et la maintenance des portails internet et intranet et leur référencement (0,6 M€), les actions événementielles pour 0,9 M€ (salons, événements), la production de supports de communication pour 0,25 M€ (impressions dépliants, documents, etc.), la communication interne pour 0,15 M€ (Alizé, journal vidéographique interne Point Zoom, lettres d'information et Intranets) et les actions transversales pour 0,15 M€ (en particulier les formations spécialisées en communication).

POLITIQUES DES RESSOURCES HUMAINES : 2,15 M€ EN AE ET EN CP

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	1 854 000	1 854 000
Transfert aux autres collectivités	296 000	296 000
Total	2 150 000	2 150 000

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Conduite et pilotage des politiques économiques et financières

Programme n° 218 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Les crédits de fonctionnement financent les dépenses relatives aux politiques en faveur de la diversité et l'égalité professionnelle, aux actions de la délégation à l'encadrement supérieur (notamment coaching/évaluation), à la mise en œuvre du compte personnel de formation (CPF), ainsi qu'aux projets de transformation de la gestion des ressources humaines de l'administration centrale.

Une part importante de ces crédits (1,3M€) sera mobilisée en faveur de l'accueil de stagiaires au sein de l'administration centrale du ministère. Ces dépenses visent ainsi à renforcer l'attractivité du ministère, à favoriser la politique de l'égalité des chances et à répondre aux objectifs du plan gouvernemental « 1 jeune 1 solution » dans un contexte de crise sanitaire. Elles permettront ainsi au ministère d'être au rendez-vous fixé par la circulaire du 21 mai 2021 relative à la mobilisation des départements ministériels en faveur de l'accueil de stagiaires au sein de la fonction publique de l'État.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Les dépenses d'intervention sont liées à la participation financière du ministère de l'économie, des finances et de la relance au fonctionnement des fédérations syndicales pour 0,296 M€ en AE et CP.

FONDS DE CONCOURS

Les crédits versés par le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) sur le fonds de concours dédié permettent d'engager les dépenses favorisant le recrutement et le maintien en emploi des personnes en situation de handicap.

Sont ainsi pris en charge, conformément à loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 dite loi Le Pors, des dépenses telles que le remboursement des transports domicile/travail, les aménagements immobiliers (rampe d'accès PMR par exemple), l'achat de prothèses auditives et de fauteuils roulants. Ces crédits permettent également le remboursement à un agent de son reste à charge relatif à une avance réalisée pour des dépenses entrant dans le champ du fonds, comme l'achat de prothèses auditives, l'aménagement du véhicule personnel et l'accompagnement vie personnelle (auxiliaire de vie).

DÉPENSES DIVERSES : 0,63 M€ EN AE ET EN CP

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	630 000	630 000

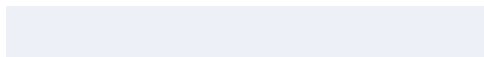
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Le programme 218 supporte enfin diverses dépenses de fonctionnement, notamment la contribution du programme au fonds d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) et des crédits de fonctionnement spécifiques à divers services

ACTION 16,9 %**07 – Pilotage des finances publiques et projets interministériels**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	56 648 971	88 801 939	145 450 910	0
Crédits de paiement	56 648 971	79 019 589	135 668 560	0

EFFECTIFS



Catégorie d'emplois	ETPT
Catégorie A+	128
Catégorie A	408
Catégorie B	48
Catégorie C	26
Total	610

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	56 648 971	56 648 971
Rémunérations d'activité	37 859 516	37 859 516
Cotisations et contributions sociales	18 534 408	18 534 408
Prestations sociales et allocations diverses	255 047	255 047
Dépenses de fonctionnement	52 337 939	52 197 589
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	52 337 939	52 197 589
Dépenses d'investissement	36 464 000	26 822 000
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	36 464 000	26 822 000
Total	145 450 910	135 668 560

Cette action regroupe les moyens affectés au pilotage des finances publiques et à plusieurs directions ou services interministériels :

- la direction du budget ;
- l'agence pour l'informatique financière de l'État ;
- la direction des achats de l'État.

DIRECTION DU BUDGET : 1,70 M€ EN AE ET 1,71 M€ EN CP

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	1 704 920	1 714 920

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les crédits alloués à la Direction du Budget lui permettent de financer ses dépenses de fonctionnement.

La direction du budget est chargée de proposer une stratégie soutenable des finances publiques, de préparer le budget de l'Etat et de procéder à l'élaboration des projets de lois de finances, en s'efforçant de trouver les marges de manœuvre nécessaires au financement des priorités du Gouvernement. Elle propose des réformes et des économies structurelles pour maîtriser la dépense publique, participe à l'élaboration de la politique économique et financière et incite à l'amélioration de la gestion publique.

Son champ d'action interministériel et son expertise budgétaire confèrent à la direction du Budget un périmètre d'intervention très large, portant sur l'ensemble des politiques publiques, qu'elles soient conduites par l'État et les organismes publics, les collectivités locales et les administrations de sécurité sociale.

Conduite et pilotage des politiques économiques et financières

Programme n° 218 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Les crédits alloués à la Direction du Budget au titre des dépenses de fonctionnement sont principalement destinés à financer les dépenses de développement des outils de modernisation des finances publiques. Celles-ci recouvrent :

- la poursuite des travaux de réingénierie et de déploiement des référentiels budgétaires et comptables, notamment pour la mise en œuvre des nouvelles dispositions relatives à la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP) ;
- la poursuite des évolutions des applications TANGO et UNISSON ;
- la maintenance évolutive des outils métiers interministériels (POEMS et INDIA Rému).

AGENCE POUR L'INFORMATIQUE FINANCIÈRE DE L'ÉTAT (AIFE) : 82,49 M€ EN AE ET 74,34 M€ EN CP

L'AIFE a en charge la cohérence du système d'information financière de l'Etat (SIFE) dont elle définit et met en œuvre la stratégie. Elle a également pour mission le développement de la facturation électronique entre l'Etat, les établissements publics, les collectivités locales et les entreprises qui sont leurs fournisseurs.

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	46 029 511	47 513 662
Dépenses d'investissement	36 464 000	26 822 000
Total	82 493 511	74 335 662

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Le budget de fonctionnement de l'AIFE porte principalement les activités support du fonctionnement permanent de Chorus (hors maintenance évolutive), ainsi que les activités support des missions de l'agence (formations techniques, communication, notamment).

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Fonctionnement permanent de Chorus	45 305 511	46 789 662
Fonctionnement de l'AIFE	724 000	724 000
Total	46 029 511	47 513 662

Le support du fonctionnement permanent de Chorus correspond aux activités récurrentes, notamment liées à la maintenance applicative et technique des logiciels et matériels constituant le SI, qui permettent d'assurer les niveaux de services nécessaires aux utilisateurs. Le montant des crédits mobilisés en 2022 au titre du support et de la maintenance logicielle et matérielle du SI Chorus permet d'assurer la transition nécessaire (réversibilité et initialisation) au renouvellement de l'accord-cadre de tierce maintenance applicative et technique et de support utilisateurs couvrant l'ensemble des services et solutions applicatives gérées ou administrées par l'AIFE (Chorus cœur, Chorus formulaire, Chorus Pro, Chorus DT, plateforme d'intermédiation et de services PISTE, systèmes d'échanges, portail et gestion des services IT). Il se décompose de la façon suivante :

Nature de la dépense	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Hébergement et interconnexion des réseaux	2 650 000	2 650 000
Support et maintenance (dont licences logicielles et matériels)	41 465 511	42 786 662
Sécurité des systèmes d'information	120 000	150 000
Accompagnement terrain	1 070 000	1 203 000
Total	45 305 511	46 789 662

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Les crédits d'investissement demandés pour 2022 sont destinés à financer :

- les chantiers de dématérialisation avec, d'une part, la mise en œuvre d'une nouvelle architecture de la solution Chorus Pro permettant d'en assurer la stabilité et la résilience au regard de la croissance des volumes de factures échangées (54,6 millions en 2020 et, au 1er semestre 2021, 34,1 millions) et, d'autre part, la poursuite des évolutions fonctionnelles et applicatives selon la trajectoire arrêtée par l'instance de pilotage mutualisée ;
- les évolutions techniques, applicatives et fonctionnelles, y compris réglementaires et ministérielles, de Chorus cœur et de Chorus formulaire, pour un montant inférieur à celui des années précédentes en raison des travaux de réversibilité et d'initialisation prévus en 2022 au titre du renouvellement de l'accord-cadre de maintenance applicative et technique du SI Chorus ;
- la mise en production des dernières évolutions de la nouvelle version de la solution « chorus déplacements temporaires » incluant les fonctionnalités de gestion des indemnités de changement de résidence.
- les travaux de renforcement de l'infrastructure matérielle et logicielle permettant le déploiement d'une solution « Business Warehouse » (BW) d'approvisionnement, de stockage et de reporting de données plus efficiente ;
- la poursuite des travaux liés au plan de transformation numérique de la commande publique et aux évolutions de la solution de dématérialisation de la commande publique PLACE.

Par ailleurs, 13,8 M€ en AE et 3,8 M€ en CP sont prévus afin d'engager les travaux techniques et les acquisitions de licences résultant de la migration du progiciel de gestion intégrée (PGI), cœur de la solution Chorus actuelle, vers une version de 4ème génération dite « S/4 HANA » (High performance ANalytic Appliance).

Cette version, combinant des solutions matérielles et logicielles, intègre les technologies les plus récentes en matière de processeurs multi-cœurs et de mémoire vive. Développée autour des technologies dites « *in memory* », elle permet de gérer et d'analyser des données de types variés à très grande échelle et en temps réel, avec une capacité puissamment renforcée de lecture/écriture des données.

Nature de la dépense	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dématérialisation	5 543 000	5 681 000
Évolutions métier et réglementaires	4 600 000	5 300 000
Gestion des déplacements temporaires des agents de l'État	1 400 000	1 400 000
Décisionnel	2 500 000	1 500 000
SI Marchés et Plan de transformation numérique de la commande publique	7 981 000	8 501 000
Travaux techniques requis	13 800 000	3 800 000
Autres projets	640 000	640 000
Total	36 464 000	26 822 000

DIRECTION DES ACHATS DE L'ÉTAT (DAE) : 4,60 M€ EN AE ET 2,97 M€ EN CP

Le décret du 3 mars 2016 a permis de renforcer la gouvernance des achats de l'État en créant une direction des achats de l'État (DAE), placée auprès du ministre de l'action et des comptes publics.

Depuis 2020 la direction des achats de l'État conduit un plan de réduction du coût des achats interministériels, ministériels et des opérateurs de l'État, qui se déroule sur 3 années.

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	4 603 507	2 969 007

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

La dotation attribuée à ce service permettra de financer :

- des projets de systèmes d'information interministériels dans le domaine de l'achat public (3,6M€ en AE et 1,9M€ en CP) : outre l'amélioration continue des applications existantes, notamment APPACH (dont le déploiement a été conduit ces deux dernières années), la construction du Système d'Information des Achats

Conduite et pilotage des politiques économiques et financières

Programme n° 218 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

de l'État se poursuit avec différents projets à l'œuvre sur 2021-2025, tels que l'approvisionnement électronique, une *marketplace* achat, la mise en place d'un guidage métier vers le bon canal d'achat, un module de collaboration prescripteur-acheteur et un outil d'analyse des dépenses. La dotation envisagée inclut notamment l'assistance à maîtrise d'ouvrage et à maîtrise d'œuvre nécessaire à la conduite de ces projets;

- les études nécessaires et les actions de formation, de communication et d'animation interministérielles pour évaluer, piloter ou conduire les actions d'achat susceptibles de générer des économies (1M€ en AE et CP).

ACTION 2,9 %

08 – Accompagnement du changement de l'action publique

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	4 759 904	20 427 376	25 187 280	0
Crédits de paiement	4 759 904	16 850 000	21 609 904	0

EFFECTIFS

Catégorie d'emplois	ETPT
Catégorie A+	11
Catégorie A	32
Catégorie B	2
Catégorie C	7
Total	52

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	4 759 904	4 759 904
Rémunérations d'activité	3 201 391	3 201 391
Cotisations et contributions sociales	1 541 009	1 541 009
Prestations sociales et allocations diverses	17 504	17 504
Dépenses de fonctionnement	250 000	250 000
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	250 000	250 000
Dépenses d'investissement	20 177 376	16 600 000
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	20 177 376	16 600 000
Dépenses d'intervention		
Transferts aux autres collectivités		
Total	25 187 280	21 609 904

Cette action regroupe aussi les crédits du **Fonds de transformation ministériel** pour financer des projets innovants des directions et services du ministère de l'économie, des finances, et de la relance. Elle porte aussi les crédits de deux services du Secrétariat général du ministère : la **délégation "Synthèse, coordination, innovation"**, créée en 2018, qui est notamment chargée de coordonner les travaux relatifs aux plans de transformation ministériels sur le périmètre du ministère de l'économie, des finances et de la relance, et la **délégation aux systèmes d'information**

(DSI) qui veille à la coordination et à la convergence des systèmes numériques du ministère et impulse et met en œuvre une gouvernance ministérielle des systèmes numériques.

FONDS DE TRANSFORMATION MINISTERIEL : 15,00 M€ EN AE ET EN CP

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses d'investissement	15 000 000	15 000 000
Total	15 000 000	15 000 000

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Une dotation de 15 M€ en AE et CP est prévue en 2022 pour financer les projets innovants contribuant à poursuivre la numérisation des services du ministère de l'économie, des finances et de la relance. Elle a vocation à être mobilisée notamment pour les projets à cycle court, comme les startups d'État, des démonstrateurs d'intérêt ministériel ou d'amorçage d'évolution des processus, s'appuyant dans la plupart des cas sur les systèmes d'information nécessaires à la bonne exécution des missions de gestion des comptes publics et à l'amélioration de l'efficacité des services.

Ces projets visent à :

- simplifier les services pour les usagers, par exemple pour les personnes handicapées, ou pour rendre les services numériques accessibles en mobilité, automatiser des services répétitifs (RPA) ou des assistants virtuels (chatbot), encourager des initiatives innovantes de type startup d'État dans le cadre de l'incubateur numérique Bercy Hub s'inscrivant dans le réseau gouvernemental Béta.gouv;
- accélérer l'offre de services numériques aux agents (création de télé-services, outils décisionnels partagés, élargissement des services vidéo-interactifs pour réunir à distance les équipes, dans le contexte de crise sanitaire covid);
- inciter à l'émergence de l'utilisation stratégique des données : ouverture des données publiques, recours à des outils avancés (Big Data et Intelligence Artificielle) notamment dans le cadre de lutte contre la fraude (fiscale, douanière, à la consommation...)), acculturer davantage les agents ;
- tendre vers davantage de nomadisation des agents, d'adaptation au télétravail (modes de travail mixtes présentiel/distanciel) et le «zéro papier» (signature et visa électroniques, offre de mutualisation dans le domaine de la commande publique), inciter à déployer davantage d'équipements de travail numériques des agents (ETNA) sécurisés, ainsi que d'outils et d'outils collaboratifs documentaires ;
- explorer les potentiels effectifs des technologies numériques innovantes (usages novateurs de la «blockchain», stratégies d'APIsation des systèmes, accélération des développements par la mise en place du développement continu (DEVOPS) et passage au Cloud des systèmes vers le Cloud ministériel).

Comme en 2021, un appel à projets sera lancé pour 2022 auprès des services du ministère économique, financiers et de la relance afin de sélectionner, autour de quelques critères prioritaires, tenant compte des enseignements de la crise sanitaire, les projets les plus novateurs qui s'articuleront au mieux avec les objectifs numériques du MEFR.

DÉLÉGATION AUX SYSTÈMES D'INFORMATION (DSI) : 5,18 M€ EN AE ET 1,6 M€ EN CP

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les crédits alloués à la DSI visent à poursuivre les dépenses d'investissement pour le développement du logiciel E-Vote en vue des élections professionnelles (1,1M€ en AE et 1,6M€ en CP) et à assurer la part de financement du Secrétariat général (4,08 M€ en AE) dans le cadre du grand projet informatique de datacenter de Toulouse, cofinancé par la Douane (4,08 M€), et par le Fonds de Transformation de l'Action Publique (10 M€).

DELEGATION "Synthèse, coordination, innovation": 0,25 M€ en AE et en CP

Conduite et pilotage des politiques économiques et financières

Programme n° 218 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	250 000	250 000

La DSCI, créée en 2018, a notamment vocation :

- à animer la concertation avec les directions du ministère de l'économie, des finances et de la relance et à coordonner les travaux relatifs aux plans de transformation ministériels, en vue d'en assurer la synthèse et le suivi ;
- à assurer la relation avec la DITP sur tous les sujets de transformation que celle-ci pilote en interministériel ;
- à apporter son conseil sur les projets de transformation au sein du ministère, ou son soutien en y participant.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

La dotation de 250 K€ permettra à la DSCI d'accompagner la dynamique d'innovation du ministère de l'économie, des finances et de la relance, marquée en particulier par l'offre de service du Bercy Lab, laboratoire d'innovation du ministère, l'évènement BercyINNOV et la démarche "Bercy vert", tout en assurant la mise en place et l'expérimentation d'outils aptes à améliorer le pilotage et le fonctionnement collaboratifs des administrations du ministère.

ACTION 21,1 %

09 – Action sociale ministérielle

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	61 212 047	120 625 050	181 837 097	500 000
Crédits de paiement	61 212 047	120 625 050	181 837 097	500 000

EFFECTIFS

Catégorie d'emplois	ETPT
Catégorie A+	109
Catégorie A	262
Catégorie B	262
Catégorie C	55
Total	688

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	61 212 047	61 212 047
Rémunérations d'activité	36 267 487	36 267 487
Cotisations et contributions sociales	19 990 205	19 990 205
Prestations sociales et allocations diverses	4 954 355	4 954 355
Dépenses de fonctionnement	119 295 050	119 295 050
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	119 295 050	119 295 050
Dépenses d'investissement	1 000 000	1 000 000
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	1 000 000	1 000 000
Dépenses d'opérations financières	330 000	330 000
Prêts et avances	330 000	330 000
Total	181 837 097	181 837 097

Cette action regroupe les moyens affectés aux politiques ministérielles d'action sociale, de santé et de sécurité au travail, mises en œuvre au sein du ministère de l'économie, des finances et de la relance.

Les politiques d'action sociale, de santé et de sécurité au travail visent à améliorer les conditions de vie des personnels et de leurs familles, à protéger leur santé, ainsi qu'à les aider à faire face à des situations difficiles. Elles constituent un sujet majeur dans le cadre du dialogue social mené avec les organisations syndicales.

Les politiques d'action sociale s'adressent aux personnels en activité, à leurs familles ainsi qu'aux agents retraités. Elles concernent principalement la restauration, l'aide au logement, les vacances enfants et familles et l'aide à la parentalité. Leur mise en œuvre s'appuie sur des réseaux locaux de l'action sociale, ainsi que sur trois associations : AGRAF (association pour la gestion des restaurants des administrations financières) en charge de l'exploitation des restaurants d'Île-de-France, ALPAF (association pour le logement des personnels des administrations financières) en charge des prestations en matière de logement et EPAF (éducation plein air finances) en charge du tourisme social. Enfin des prêts sociaux peuvent être accordés par le service social aux agents confrontés à de graves difficultés financières.

La politique de santé et sécurité au travail a pour objectifs d'assurer la protection de la santé physique et mentale, ainsi que la sécurité des agents, avec l'appui d'un réseau pluridisciplinaire d'inspecteurs santé et sécurité au travail, de médecins du travail, d'infirmiers et d'ergonomes. Fondée sur un dispositif réglementaire, cette politique s'inscrit pleinement dans le dialogue social au travers des différents comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT ministériel, central, de proximité ou spéciaux) qui disposent de crédits pour financer leurs programmes de prévention.

Politiques ministérielles d'action sociale, de santé et sécurité au travail : 120,63 M€ en AE et EN CP

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	119 295 050	119 295 050

Crédits relatifs aux politiques d'action sociale (102,545 M€ en AE et CP)

Les moyens accordés en 2022 à l'action sociale sont répartis de la façon suivante (en AE/CP) :

- **46,92 M€ pour la restauration** (subventions aux associations de restauration, subventions interministérielles repas, titres restaurant). Ces crédits, qui constituent le premier poste de dépenses en matière d'action sociale, permettront de financer les solutions de restauration ainsi que le dispositif de subventionnement interministériel des prestations repas dont le taux applicable, fixé conjointement par la DGAFP et la direction du Budget, diminue le reste à charge des agents dont l'indice est inférieur ou égal à 480.

Conduite et pilotage des politiques économiques et financières

Programme n° 218 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

- **24,20 M€ consacrés au tourisme social à destination des enfants et des familles ;**

- **9,00 M€ afin de poursuivre la politique menée en matière d'aide au logement.** Celle-ci vise à faciliter l'installation des agents, notamment ceux nouvellement recrutés, par l'attribution de logements ou de places en foyers et par l'octroi d'aides et de prêts à l'installation ;

- **6,70 M€ alloués aux associations socioculturelles du ministère de l'économie, des finances et de la relance au titre de leur fonctionnement.** Cette dotation intègre le versement de la rémunération des personnels détachés au sein de ces associations, mais également au sein de la coopérative ;

- **5,65 M€ consacrés à l'aide à la parentalité,** contribuant notamment à soutenir, avec de nouvelles prestations, les politiques de promotion de l'égalité professionnelle au sein du ministère de l'économie, des finances et de la relance. Cette intervention prend notamment la forme de réservation de places en crèche auprès de structures externes, Dans ce cadre les caisses d'allocations familiales (CAF) contribuent, sous certaines conditions, au financement de ces réservations par l'intermédiaire d'un fonds de concours intitulé « *Aides financières des caisses d'allocations familiales au développement de l'accueil des jeunes enfants des agents de l'Etat en structure de garde collective* » sur le programme 218. Ce dispositif a vocation à alimenter les ressources en matière d'action sociale à hauteur de 0,5 M€ par an environ ;

- **4,90 M€ correspondant aux mesures décidées en conseils départementaux de l'action sociale (CDAS), instances locales de dialogue social,** pour organiser des manifestations de convivialité (ex. : l'arbre de Noël) et renforcer l'entraide au niveau local;

- **4,00 M€ pour la protection sociale complémentaire des agents actifs et retraités des administrations économiques et financières au titre de la participation de l'Etat employeur.** Cette participation est déterminée en fonction du montant des transferts de solidarité dans le cadre d'un conventionnement avec un organisme mutualiste;

- enfin, **1,18 M€ sera consacré à l'administration générale et au fonctionnement des réseaux** de l'action sociale, du service social et de la médecine de prévention (locaux, fournitures, déplacements professionnels, etc.).

Crédits relatifs à la politique en faveur de la santé et la sécurité au travail (16,75 M€ en AE et CP)

En 2022, la poursuite soutenue de cette politique mobilisera un montant de **16,75 M€**. Ce financement permettra de conforter le rôle des acteurs de prévention ministériels et d'améliorer la prévention des risques professionnels dans un contexte de forte tension lié à la gestion de la crise sanitaire.

15,60 M€ seront destinés **aux mesures décidées en CHSCT** et **1,15 M€** seront spécifiquement consacrés à la **prévention médicale** : financement de conventions de prestations de médecine interentreprises (lorsqu'un département ne dispose pas de médecin de prévention) et d'examens médicaux complémentaires.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	1 000 000	1 000 000

Les dépenses d'investissement concernent uniquement la politique d'action sociale. Un montant de 1M€ en AE et CP sera consacré au financement des opérations de rénovation des restaurants administratifs et des centres de vacances.

DÉPENSES D'OPERATIONS FINANCIERES

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Prêts et avances	330 000	330 000

Les crédits relatifs aux « opérations financières » concernent le financement des **prêts sociaux** : 0,33 M€ en AE et en CP sont prévus à ce titre en 2022.

